

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 20 MAI 2025**

Le mardi 20 mai 2025, à 19h01, les membres du Conseil du 17^e arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^e arrondissement le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^e Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. DASSIE, à 19 heures 10,
Mme TOURY, à 19 heures 17,
Mme ROUAH, à 19 heures 31

Sont partis en cours de séance :

Mme ROUAH, à 20 heures 10,
Mme JACQUEMONT, à 21 heures 12

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme DUMAS donne pouvoir à M. BERTHAULT,
M. LOGEREAU donne pouvoir à M. LEDRAN,
M. PECHENARD donne pouvoir à M. BOULARD,
M. PERIFAN donne pouvoir à Mme BOUGERET,
Mme SERFATI donne pouvoir à Mme DE LA MORANDIERE,
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY,
Mme PEREZ, donne pouvoir à M. DUMESNIL

Excusés :

Mme CONTENT,
M. GOSSAIN

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint (24 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172025011)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172025012)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 01 avril 2025 (172025013)
- IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2025 DU 125 PLU – Modification simplifiée - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

172025 015 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion

172025 016 Approbation du compte de gestion 2024

172025 017 Approbation du compte administratif 2024

172025018 Conventions d'occupation des permanences associatives Espace Pereire

172025019 Dénomination & Inauguration Salle Geneviève de Galard -ex salle des mariages

2025 DAC 399 Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions

2025 DEVE 52 Subventions (58 500 €) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

2025 DFPE 149 Crèches et jardin d'enfants situés 7/13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9b rue Lecomte 17e - conventions de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris

2025 DSOL 76 Subventions (64 900 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2025 DDCT 91 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

2025 DDCT 95 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

2025 DPMP 2 Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

2025 DSOL 75 Subventions (190 750 euros) à 71 associations et 34 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques

2025 DAE 33 Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

2025 DJS 88 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e)

2025 DJS 107 Gratuité des baignades estivales 2025

COMMUNICATION LOGEMENTS BILAN 2024 Activité Commission de désignation dans les logements du 17e

2025 DLH 109 Location de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique

2025 DLH 117 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisées par VILOGIA.

2025 DLH 120 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

2025 DLH 125 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

2025 DLH 134 Location de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

172025014 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

2025 DDCT 69 Subventions (23 000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17e arrondissement.

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

2025 DSOL 54 Subventions (34 500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens. Conventions.

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) – Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de Service Public.

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits 13/05/2025 dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

2025 DU 97 Dénomination place Marie Dubas (17e).

2025 DAE 59 Marché des Ternes à Paris (17e) - convention avec la société SCOR sur des travaux impactant le marché

V. Vœux

VI72025028 Vœu relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches

VI72025029 -Protection (PVPP)
pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés du 17e arrondissement

VI72025030 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation » au jardin situé rue Pierre Demours dans le 17e arrondissement

VI72025031 Vœu relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement, situé 29 avenue de Villiers

VI72025032 Vœu relatif au projet d'aménagement de la rue de Rome

VI72025033 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner

VI72025034 Vœu relatif au programme EVQ 2 et au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière

VI72025035 Vœu relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet

VI72025027 tion de temps d'échanges et de débats avec les habitants du 17e autour de la réforme de la loi PLM

VI72025025 Vœu relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires

VI72025026 Vœu relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens

M. BOULARD : Bonjour à tous. Nous allons procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD : Nous avons 38 délibérations à examiner dans notre ordre du jour, et 11 vœux non rattachés.

DÉLIBÉRATION N° 17-25-080

OBJET : 172 025 011 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-081

OBJET : 172 025 012 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-082

172025 013 Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2025

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.*

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-083

OBJET : 2025DU125 PLU-Modification simplifiée-Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

M. BOULARD : Cette délibération technique fait suite à un certain nombre d'erreurs matérielles et d'appréciation dans le Plan local d'urbanisme bioclimatique, approuvé il y a quelques mois. Elle vise à corriger ces erreurs qui portent sur des emplacements réservés, mais aussi sur des localisations d'équipements de proximité des espaces verts, des protections patrimoniales, etc. Je ne vais pas détailler l'ensemble.

Cette délibération prévoit également pour ces modifications la non-consultation du public et des personnes publiques. C'est ainsi une procédure de modification simplifiée, incluant la non-réalisation d'une évaluation environnementale, celle-ci ayant été réalisée récemment dans le cadre de l'élaboration du PLUB.

Cette position est validée par la mission régionale de l'Autorité environnementale. Dans le 17^e arrondissement, nous sommes concernés par trois points. Il s'agit d'ajouts de pictogrammes et de dessins pour la place des Ternes, avec la matérialisation du quatrième kiosque notamment au 53 rue Nollet, sous protection patrimoniale, et au 3 rue Alphonse de Neuville avec l'ajout d'un dessin marquant une protection patrimoniale. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.132-7, L.132-9, L.153-45 à L.153-48, R.104-12, R.104-33 à R.104-37, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé, approuvé le 20 novembre 2024 ;

Vu le document d'auto-évaluation du PLU de Paris au regard du projet de modification simplifiée, concluant à l'absence d'incidence notable de cette procédure sur l'environnement (annexe n° 2) ;

Vu la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 21 mars 2025 et le dossier joint à cette saisine présentant les évolutions du PLU envisagées ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 mai 2025 rendant un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu les modalités de mise à disposition du public mentionnées en annexe de la présente délibération ;

Considérant, en premier lieu, que le PLU a récemment été révisé et a, à ce titre, fait l'objet d'une évaluation environnementale ; que la présente procédure de modification simplifiée a pour seul objet la correction d'erreurs matérielles et des rectifications mineures du PLU qui n'ont pas d'incidence sur le contenu de l'évaluation environnementale ; que l'auto-évaluation du PLU de Paris au regard du projet de modification simplifiée a conclu à l'absence d'incidence notable de cette procédure sur l'environnement ;

que la mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale à l'occasion de la présente procédure ; qu'il y a lieu, en conséquence, de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du PLU à l'occasion de la présente procédure de modification simplifiée ;

Considérant, en deuxième lieu, qu'il résulte des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme que les procédures de modifications simplifiées font l'objet d'une mise à disposition du public ; qu'il y a donc lieu, par la présente délibération, de définir les modalités de cette mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Considérant, enfin, qu'il convient de recueillir les éventuels avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme sur le projet de modification simplifiée du PLU de Paris en vue de cette mise à disposition du public ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose par conséquent de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée du PLU et d'approuver les modalités de la mise à disposition du public ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 125

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-084

172025 015 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion

M. BOULARD : Je propose qu'Alix BOUGERET, en sa qualité de première adjointe en charge de l'administration et des finances, puisse présider la séance pour l'examen des délibérations qui suivent, notamment le compte de gestion et le compte administratif 2024.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du conseil du 17^e arrondissement et notamment son article 3 relatif à la présidence du conseil d'arrondissement lors de la séance du vote du compte administratif ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025015

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-085

172025 016 Approbation du compte de gestion 2024

M. BOULARD : Je cède la parole à Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je vais, comme de coutume, vous présenter les deux délibérations suivantes qui sont intimement liées, à savoir le compte de gestion 2024 et le compte administratif. Depuis un an, notre conseil d'arrondissement examine les comptes de gestion

dans le contexte de la certification des comptes de la Ville de Paris, ce qui permet d'identifier la stricte identité entre les dépenses nettes figurant dans le compte de gestion et le compte administratif. L'année dernière, nous avons un écart de 46 centimes. Je suis heureuse de vous informer que, cette année, nous avons un écart de 0 centime. La concordance est donc stricte entre le compte de gestion et le compte administratif.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment ses articles L.2121-31 et L. 2511-45 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier son tome IV relatif aux états financiers ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, président la séance ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025016

Nombre de votants : 31 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-086

172025 017 Approbation du compte administratif 2024

Mme BOUGERET : J'en viens au compte administratif qui est la délibération la plus importante et qui arrête les comptes de notre arrondissement au 31 décembre dernier. L'objectif est de retracer la gestion 2024 et de constater les crédits qui n'ont pas été consommés, qui constituent des reports de droit et qui seront revus lors du budget supplémentaire en juin prochain. Vous avez reçu toutes et tous un rapport financier particulièrement illustré et clair, ce qui me permet de remercier, comme chaque année, le Directeur général des services et la Direction générale des services dans son ensemble pour le travail effectué pour la préparation de ce compte administratif, mais surtout celui effectué tout au long de l'année pour s'assurer de la bonne réalisation de nos dépenses et l'engagement de nos comptes.

Je vous propose, assez rapidement, de vous rappeler que le compte administratif de notre état spécial, cette année, s'établit à 11,5 millions d'euros sur les trois dotations habituelles : un peu plus de 1 million d'euros pour la dotation d'animation locale, ce qui représente 8,8 % de notre ESA ; 577 000 euros pour la dotation d'investissement, soit 5 % de l'ESA ; et 9,9 millions d'euros pour la dotation de gestion locale, permettant de faire fonctionner nos équipements de proximité, soit 86 % de l'ESA. Le compte administratif est supérieur de 0,5 million à celui de 2023 et proche de celui de 2022. L'exécution des charges est assez stable.

Avec un niveau de crédits ouverts atteignant 12,85 millions d'euros et un compte administratif à hauteur de 11,5 millions d'euros, le compte 2024 marque le second niveau le plus élevé atteint par notre ESA du 17^e arrondissement. Les crédits à reporter, soit, 1,3 million d'euros, se décomposent de la manière suivante : 680 000 euros de restes à réaliser, soit des dépenses engagées, mais pas encore mandatées à la clôture des comptes ; et 660 000 euros de reports libres d'emploi, qui n'ont pas encore été engagés et dont une partie non négligeable va être reprise par la Mairie centrale, ce qui ne sera pas sans avoir quelques conséquences notamment en matière d'investissement.

La dotation d'animation locale affiche un compte administratif d'un peu plus de 1 million d'euros, avec un taux d'exécution de 88 % des crédits. Ce sont principalement des crédits d'animation, des crédits de fonctionnement des conseils de quartier. Ce sont aussi des travaux urgents, avec un niveau d'exécution bien supérieur à celui de 2023.

L'exécution de la dotation d'investissement s'établit à 577 000 euros, avec de nombreuses opérations de travaux qui ont pu être financées sur cette dotation, souvent en lien avec la Mairie, mais pas que. Il s'agit d'achat de bornes de recharge électrique, de bacs végétalisés, des peintures du boulodrome de Châtelet ou encore de la clôture du jardin partagé Saint-Ange, pour ne citer que quelques exemples. Nous avons également fait l'acquisition d'équipements amortissables pour la Mairie pour améliorer l'accueil des usagers, notamment les nouveaux mobiliers de l'espace Pereire qui a été totalement rénové, mais également du matériel de nettoyage pour les équipements sportifs ou encore pour les ateliers propreté. Avec 727 000 euros d'engagés pour des crédits ouverts de 825 000 euros, la dotation d'investissement affiche un taux d'emploi de 88 %. Des travaux restent encore à engager dans les prochains mois.

Enfin, la dotation de gestion locale nous permet de faire tourner nos équipements de proximité. Elle s'établit à 9,9 millions d'euros, avec un taux d'exécution de 91 %. Il s'agit du niveau le plus élevé connu par le 17^e arrondissement, avec une forte tension sur les coûts de fonctionnement, liée au coût des matières premières notamment. Ces dépenses sont principalement fléchées sur les crèches et les écoles, puisque cela représente la moitié des dépenses de dotation de notre gestion locale, un quart étant réservé aussi aux équipements jeunesse.

Nous avons donc un montant de reports libre d'emploi, ni exécutés, ni engagés, de seulement 660 000 euros. Il y a aussi des prévisions liées à l'inflation et aux coûts sur les fluides, avec une marge de manœuvre qui n'est pas si importante que cela. Une part non négligeable sera également reprise par la Ville de Paris, ce qui ne sera pas sans nous poser quelques difficultés. Nous en parlerons au mois de juin à l'occasion du budget supplémentaire.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment son article L. 2511-45 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025017

Nombre de votants : 31 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-087

172025 018 Convention entre la mairie du 17^e arrondissement et les associations souhaitant proposer des permanences en mairie et donc utiliser à cet effet des locaux municipaux.

Mme BOUGERET : Il s'agit d'une délibération propre à la Mairie du 17^e arrondissement. Nous avons refait notre espace qui s'appelait la salle aux colonnes et qui s'appelle maintenant l'espace Pereire pour un accueil plus agréable, cohérent et partagé des services, notamment pour un partage d'information et d'orientation plus opérationnel des usagers qui, parfois, se perdent dans les méandres de cette mairie. Dans le cadre de cette organisation, huit bureaux ont été créés pour organiser les permanences que nous avons l'habitude d'avoir dans la Mairie depuis toujours. Ce sont des permanences en matière d'emploi, de sport, pour les Anciens combattants, en matière de santé, de logement, etc. La délibération que vous avez sous les yeux concerne donc les conventions avec les associations qui vont s'y installer de manière temporaire. Avez-vous des remarques ? des questions ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-16 ;

Vu la délibération 2024 DDCT136 des 14 et 15 octobre 2024 du Conseil de Paris adoptant l'inventaire des équipements pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025018

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-088

172025019 : Dénomination « Salle Geneviève de Galard » attribuée à la salle des mariages de la Mairie du 17^e arrondissement.

Mme BOUGERET: Geneviève de Galard, L'ange de Diên Biên Phu, est née le 13 avril 1925 à Paris et s'est éteinte en 2024 à Toulouse, à 99 ans. C'était une infirmière militaire qui s'est illustrée par son dévouement remarquable pendant la guerre d'Indochine, entre autres. Elle fut conseillère du 17^e arrondissement pendant 18 ans, de 1983 à 2001. Nous avons souhaité lui rendre un hommage particulier en attribuant son nom à notre salle des mariages. Avant de passer la parole à Michel TERRIOUX qui organise, dans le cadre de cet hommage, une exposition, je salue sa camarade, que nous saluons un peu moins Jacqueline DOMERGUE, au destin un peu moins long, mais tout autant héroïque puisqu'elle a été tuée à 33 ans et qu'elle était infirmière aussi à Diên Biên Phu, et dont une rue porte le nom au bout de l'arrondissement, porte de Champerret. Je passe la parole à Michel TERRIOUX maintenant, qui va nous dire quelques mots sur l'hommage qui va être rendu dans le cadre de cette dénomination.

M. TERRIOUX: Merci. Monsieur le Maire. Chers collègues. La guerre d'Indochine, de 1945 à 1954, nous la connaissons par les livres d'Histoire. Nous la commémorons chaque année devant le monument aux morts de la Mairie du 17^e arrondissement, où nous rendons hommage aux 83 500 morts pour la France. Le 10 juin prochain, l'Office national des Combattants et des Victimes de guerre nous présentera une exposition ici, à la Mairie, sur cette guerre lointaine et qui n'intéressait pas beaucoup de Français de métropole à l'époque. Nous la connaissons aussi par des témoignages. Personnellement, il est rare que je parle à titre personnel, mon père qui était pharmacien en fut l'un des acteurs. Lors de sa citation par le général Pertuis, il est indiqué « engagé volontaire en octobre 1944, s'est particulièrement distingué dans le cadre d'un peloton de brancardiers [il faisait partie de la deuxième DB], dans des opérations assurées notamment sous le feu des mortiers pour l'évacuation de nombreux blessés. Volontaire pour l'Extrême-Orient, il dirige avec activité et compétence la pharmacie divisionnaire. A fait preuve de qualités d'organisation en assurant le ravitaillement sanitaire des unités du Débarquement le 8 mars 1946. ». Cette guerre, nous la connaissons aussi par l'imaginaire et en allant sur place, à Diên Biên Phu. Ce fut mon cas. Dans le cadre de missions de l'Institut des Hautes études de la Sécurité intérieure (IHESI), nous sommes arrivés en avion sur la petite piste. Le soleil était au zénith. Nous avons attendu plus de deux heures les clefs du cimetière français pour y déposer une gerbe. Deux heures. Nous avons pu réaliser les souffrances de nos hommes, de nos soldats, dans ces combats pour défendre le drapeau de notre pays jusqu'à la signature des accords de Genève le 21 juillet 1954. Il s'agira de l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos. C'est ce que nous pourrons mieux comprendre grâce à cette exposition le 10 juin prochain.

Mme BOUGERET: J'en profite pour ajouter que vous êtes tous invités à l'inauguration de la salle Geneviève de Galard le 3 juin à 19 heures.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que Geneviève de Galard a été conseillère du 17^e arrondissement de 1983 à 2001;

Considérant le lien particulier de Geneviève de Galard avec le 17^e arrondissement, qu'elle habita toute sa vie;

Considérant que Geneviève de Galard, infirmière militaire, fit preuve d'un dévouement exemplaire dans l'enfer de la guerre d'Indochine. Elle était Grand-croix de la Légion d'honneur et Grand officier de l'ordre national du Mérite. Elle était aussi titulaire de la Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieurs, de la Médaille de l'Aéronautique, de la Médaille de la Liberté [décernée par les États-Unis] et de la Médaille d'honneur de la Croix-Rouge française; elle fut surnommée l'ange de Diên Biên Phu.

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 172025019

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N°17-25-089

2025 DAC 399 Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.

Mme BOUGERET : Cette délibération ne concerne pas vraiment le 17^e arrondissement, mais appelle à un vote positif puisqu'il s'agit de subventions à 56 associations culturelles parisiennes qui interviennent dans le cadre du projet culture et solidarité dans des lieux hors lieux culturels ou auprès de publics fragiles. Pour rattacher la délibération au 17^e arrondissement, la subvention au théâtre du Rond-Point permettra d'accueillir des jeunes de Kirikou à l'occasion d'ateliers. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 56 associations et 4 organismes pour la mise en œuvre de 61 projets et la signature de 23 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAC 399

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-090

2025 DEVE 52 Subventions (58 000 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen de la DEVE 52 présentée par Aurélie ASSOULINE, adjointe en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de la condition animale et de l'agriculture urbaine.

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui propose des subventions à l'intention de 19 associations pour un montant de 58 000 euros. Ce sont des associations qui mènent des actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville. Dans le cadre du plan biodiversité de Paris 2025-2030, nous souhaitons mettre en lumière l'importance des actions qui continueront à être menées dans le 17^e arrondissement grâce à certaines de ces associations. Il s'agit, entre autres, de l'association SPA, que nous connaissons tous et dont le siège social est situé dans le 17^e arrondissement, mais qui a également son dispensaire, qui permet aux personnes en situation de précarité et qui ne payent pas d'impôts de bénéficier de soins pour leur animal. Ils demandent une subvention de 6 000 euros à ce sujet. Il y a également l'association Fresques de la biodiversité, qui émane de la Fresque du climat et qui agit en faveur de la sensibilisation des habitants du 17^e arrondissement aux enjeux de la biodiversité à travers des outils pédagogiques et interactifs. Nous avons d'ailleurs, à la Mairie du 17^e arrondissement, de nombreuses sessions organisées tout au long de l'année et qui rencontrent un vif succès. Enfin, de nombreuses associations référencées portent des initiatives qui contribuent activement à la préservation de la biodiversité de manière générale à Paris et au bien-être animal sur l'ensemble du territoire, y compris dans notre arrondissement. Je pense notamment à l'association Arbres qui référence, valorise et protège les arbres remarquables à Paris. Ces projets ont tous un impact direct et positif sur notre environnement. Nous proposons donc de voter favorablement à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2571- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DEVE 52

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-091

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 »

M. BOULARD : Nous passons à la délibération DGRI 10, présentée par Jean-Didier BERTHAULT, conseiller de Paris en charge des affaires européennes et internationales, des relations avec les syndicats métropolitains et en charge du quartier Champerret-Berthier. C'est l'occasion pour moi de féliciter Jean-Didier et les élus qui se sont mobilisés pour le succès de notre festival de gastronomie internationale. Je remercie Sonia HAZARABEDIAN et Pierre-François LOGEREAU ainsi que toute l'équipe. C'était une très belle réussite Porte-Maillot. Nous avons animé cette nouvelle place forte de l'arrondissement le week-end dernier avec une vingtaine de représentations diplomatiques et un focus sur la lusophonie. Des délégations d'élus sont venues du Portugal notamment mais aussi une délégation Kazakhe. Bravo à toute l'équipe, j'espère que vous avez pu en profiter. Les habitants étaient en tout cas au rendez-vous.

M. BERTHAULT : Merci Monsieur le Maire. Le label Paris Europe a été créé en 2002 et est destiné à renforcer la solidarité et la citoyenneté européenne. Des associations parisiennes font un appel à projets et une enveloppe globale de 80 000 euros est décidée par un jury transpartisan, auquel j'appartiens chaque année au titre de mon groupe. Parmi les subventions que vous voyez ici, une concerne une association du 17^e arrondissement, SYTTEEN, pour une somme de 6 000 euros. Le sujet est qu'il s'agit d'un projet qui n'est pas à vocation européenne. Il a de l'importance sur l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations sexistes, mais par rapport à une association qui bénéficie, d'ailleurs, de beaucoup de subventions, nous ne comprenons pas trop ce que ce projet a à faire dans une enveloppe européenne, d'autant plus que l'enveloppe globale est limitée à 80 000 euros. Cette somme qui serait attribuée ne bénéficierait pas à d'autres associations à vocation davantage européenne. Pour cette raison, je vous recommande une abstention sur cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2025 » ;

Sur le rapport présenté par M. BERTHAULT, Conseiller de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2025 DGRI 10

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 26

DÉLIBÉRATION N° 17-25-092

2025 DFPE 149 Crèches et jardin d'enfants situés 7/13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9b rue Lecomte 17e - conventions de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris

M. BOULARD : Aline BESSIS, adjointe en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes, nous présente cette délibération.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Ville de Paris gère trois crèches et un jardin d'enfants dans des immeubles appartenant à l'assistance publique, Hôpitaux de Paris, AP-HP, dont un établissement dans notre arrondissement. L'AP-HP avait consenti à la Ville de Paris trois conventions d'occupation pour lui permettre de faire fonctionner ces équipements. Ces conventions ont expiré et il s'agit ici de conclure de nouveaux contrats de mise à disposition de ces locaux. Dans le 17^e arrondissement, la crèche Lecomte fait partie de l'un des trois équipements de l'AP-HP. La Ville s'acquittera d'indemnités annuelles révisables chaque année. Concernant la crèche Lecomte, le montant de l'indemnité dont s'acquittera la Ville de Paris est de 105 293,98 euros. Je vous demande donc d'approuver ces trois conventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511- 1 et suivants et les articles L 2122- 21 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122- 1- 3, L. 2123- 3 à L. 2123- 6, L.2521- 1 ;

Considérant que la Ville de Paris gère trois crèches et un jardin d'enfants situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9bis rue Lecomte 17e, dans des immeubles appartenant à l'AP-HP ;

Considérant que les anciens titres d'occupation dont la Ville était titulaire ont expiré le 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'en vue de renouveler la mise à disposition des locaux en question, qui font partie du domaine public de l'AP-HP, et en raison de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, le transfert à la Ville de la gestion desdits locaux paraît le type de contrat le plus adapté ;

Considérant qu'il est proposé de signer avec l'AP-HP trois projets de conventions de transfert de gestion d'une durée de 12 ans concernant les équipements ci-dessus, ces transferts donnant lieu à indemnisation de l'AP-HP en application de l'article L.2123- 6 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à conclure avec l'AP-HP trois conventions de transfert de gestion portant sur les équipements

situés 7 à 13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9bis rue Lecomte 17e, dépendant du domaine public de l'AP-HP ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DFPE 149

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-093

2025 DSOL 76 Subventions (64 900 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

M. BOULARD : Je laisse la parole toujours à Aline BESSIS pour la DSOL 76.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Il s'agit, pour cette délibération, de voter des subventions et conventions d'un montant total de 64 900 euros avec neuf associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage, pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le stade Max Roussié est très régulièrement, toutes les semaines, le lieu d'activités physiques adaptées : boccia, tir à l'arc, volley inclusif, tennis, paratennis, etc. Il n'y a pas que le sport, avec par exemple la compagnie Au-delà du quai, qui a pour but de créer du lien et de favoriser l'épanouissement via la pratique théâtrale en organisant des temps d'échange, de rencontres et d'événements culturels. Dans le cadre de Bouge et Partage, elle propose des séances d'improvisation théâtrale et de danse adaptées, toutes les semaines, notamment au stade Max Roussié. L'une des associations participant à ce processus est le Sporting club universitaire de France (SCUF), qui favorise le rugby adapté et, par là même, l'amélioration des compétences motrices et le renforcement de la confiance en soi. Cette association intervient tous les mardis au stade Max Roussié. Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap et le travail remarquable effectué par ces associations, je vous propose d'accepter ces conventions et de leur attribuer des subventions pour un montant total de 64 900 euros pour l'année 2025. Le 17^e arrondissement ne peut que se féliciter d'avoir favorisé ces activités si nécessaires. Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 76 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer des conventions avec 9 associations et d'attribuer des subventions pour un montant total de 64 900 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 76

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-094

2025 DDCT 91 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (161 115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche)

M. BOULARD : La parole est à Hugues CHARPENTIER, adjoint en charge de la sécurité, de la politique de la Ville et du conseil de quartier Epinettes-Bessières.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. La DDCT 91 concerne la mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires. Il s'agit de subventions de fonctionnement pour un certain nombre d'associations qui interviennent sur le quartier porte de Saint-Ouen et porte d'Asnières. Parmi les projets subventionnés, nous avons les projets d'AECS, qui intervient du côté de la porte de Saint-Ouen pour des séjours et du mentorat pour les jeunes et les enfants. Il y a également une subvention nouvelle à Blanc Titane, portée par la galerie On-Off, située rue Berzélius, qui va déployer une exposition itinérante sur le quartier de la porte Pouchet. Nous finançons également une initiative du centre social Pouchet pour 4 500 euros, pour préparer les jeunes au brevet des collèges. Ce projet vous a été présenté récemment lors du comité de pilotage du centre social. 4 500 euros sont attribués à une association de la porte d'Asnières, Jeunesse parisienne 75, qui a pour projet de réaliser un court métrage sur le quartier, 1 000 euros sont attribués à la Fabrique des Petits hasards, que nous ne présentons plus, pour ses actions de proximité en faveur du lien social. Une nouvelle initiative est à noter du côté du lycée Maria Deraismes, avec l'association Tadam, que nous finançons à hauteur de 3 000 euros et qui intervient dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire dans le lycée professionnel. 1 000 euros sont attribués à l'association Vintage qui intervient sur la thématique de l'intergénérationnel au travers de l'entrepreneuriat social. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 91

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-095

2025 DDCT 95 Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (172 500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DDCT 95, toujours avec Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : Il s'agit de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République qui finance régulièrement des associations que nous connaissons, comme Culture prioritaire, à hauteur de 3 000 euros, pour ses actions en faveur du développement de l'esprit critique des jeunes, et la Fabrique des Petits hasards, à hauteur de 6 000 euros, pour ses activités autour de l'intégration sociale et de la démocratisation culturelle. Cette année, nous avons choisi de faire intervenir une nouvelle association dans le cadre de cet appel à projets. Il s'agit de l'association e-Graine, qui interviendra sur un projet de sensibilisation à la citoyenneté. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par lequel il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par lequel il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 91

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-096

2025 DVD 56 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (13 000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations

M. CHARPENTIER : Cette délibération concerne des sujets de prévention routière, et notamment le financement d'associations cette fois-ci à l'échelle parisienne. Il s'agit d'un financement à hauteur de 8 000 euros pour des ateliers de prévention routière déployés sur la ville et d'un financement de 5 000 euros à Avenir Santé France, qui travaille sur les addictions. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer deux conventions avec deux associations pour l'attribution de subventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 56

Nombre de votants : 33 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-097

2025 DPMP 2 Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

M. CHARPENTIER : Il s'agit d'une subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, avec des projets qui visent à occuper positivement les jeunes pendant l'été. Cette année, nous avons financé plusieurs initiatives. Parmi elles, nous retrouvons 2 000 euros pour la Maison des possibles, la Ressourcerie des Batignolles sur le secteur du quartier populaire de la porte d'Asnières, pour un projet de séjour pédagogique à destination de jeunes filles, 2 750 euros pour l'atelier des Épinettes pour deux projets sur le quartier de la porte de Saint-Ouen cet été, 1 500 euros pour Calliope qui innove cette fois-ci avec des contes et cuisine, 4 500 euros pour Culture prioritaire pour deux séjours, notamment à Amsterdam, 1 500 euros pour la Fabrique des Petits hasards, 1 500 pour le SCUF et ses stages sportifs et culturels pour les enfants de quartiers populaires, et enfin 1 500 euros pour Sytteen et son initiative de baby-sitting solidaire sur le quartier de la porte de Saint-Ouen. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 102 structures et la signature de 22 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DPMP 2

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-098

2025 DSOL 75 Subventions (190 750 euros) à 71 associations et 34 conventions dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques

M. CHARPENTIER : La DSOL 75 intervient sur-le-champ de la prévention des risques interquartiers avec 71 associations subventionnées et 34 conventions. À l'échelle du 17^e arrondissement, je vais vous citer celles que nous connaissons et qui interviennent sur l'arrondissement : 17 Évolutions, une association de la porte d'Asnières que nous finançons pour la première fois ; le centre social CEFIA pour le deuxième acte de leurs initiatives Rixes Sans retours, avec un financement à hauteur de 1500 euros ; le CEPIJE OZANAM, arrivé au cœur de la porte d'Asnières et la porte de Saint-Ouen, souvent aux prises avec des acteurs ou des victimes de ces risques et qui mène des initiatives autour de la prévention, à hauteur de 1500 euros ; et enfin l'association Jeune et engagé pour les actions que nous connaissons bien désormais, à hauteur de 1500 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 75 DPMP DDCT par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 70 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes pour un montant total de 190 750 euros au titre de l'année 2025 ainsi que la signature de 21 conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 75

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-099

2025 DAE 33 Subventions et conventions (6 265 000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025

M. BOULARD : La parole est à Athénaïs DE LA MORANDIERE, adjointe au sport, à l'emploi et au développement économique, pour la présentation de la DAE 33.

Mme DE LA MORANDIERE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération porte sur l'attribution de subventions pour un montant global de 6 265 000 euros et la signature de conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle auprès de bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles. L'insertion par l'activité économique est l'un des dispositifs les plus efficaces pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Elle combine mise en activité, accompagnement social et professionnel et formation adaptée. En 2023, 66 % des personnes sorties d'un parcours en IAE ont accédé à un emploi. Les subventions proposées aujourd'hui complètent celles de l'État et soutiennent l'encadrement des salariés en insertion.

Dans le 17^e arrondissement, plusieurs IAE accompagnent et encadrent les salariés en insertion. Il est ainsi proposé 60 000 euros pour l'association Espaces et 41 000 euros pour l'association ADAGE. Ces deux associations proposent des ateliers et des chantiers d'insertion pour l'entretien des espaces verts. Il est proposé 35 000 euros à l'association Coup de main, basée dans le 17^e arrondissement. Nous connaissons bien cette association qui fait un travail formidable et propose des missions de service à la personne, de nettoyage et d'entretien des espaces verts. Il est proposé ensuite 19 000 euros à Change Please France. L'association accompagne les personnes dans les métiers de vente, de formation et de métiers de barista. 69 000 euros sont attribués à la régie de quartier Passerelle 17-18. Cette association est située dans le 17^e arrondissement et intervient sur des missions de propreté et d'entretien des espaces verts. Passerelle 17-18 a un rôle essentiel dans le développement économique, social et culturel de proximité, en lien étroit avec la Mairie du 17^e arrondissement. Enfin, 13 000 euros sont attribués à l'association Ergos qui propose des missions de manœuvre, électricien et plomberie. Au total, la Ville soutiendra 5 750 salariés en insertion. Par rapport à 2024, ce sont 100 nouveaux parcours qui seront proposés aux Parisiens et aux Parisiennes. Je vous propose ainsi de voter favorablement à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code du travail et notamment les articles L5132- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 103 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 33

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-100

2025 DJS 88 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e)

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération porte sur l'attribution de la dénomination Renée Garilhe au centre sportif Courcelles. Lors du conseil de Paris des 8 au 11 octobre 2024, la délibération 2024 DJS 117 portant attribution de la dénomination Renée Garilhe au gymnase Courcelles a été adoptée avec une erreur matérielle. Le projet de dénomination concernait l'ensemble du centre sportif, et non pas uniquement le gymnase.

Pour rappel, Renée Garilhe est née le 15 juin 1923 et décédée le 6 juillet 1991 à Paris. Elle entre en équipe de France en 1947 à 24 ans et elle est la première escrimeuse française à être sacrée championne du monde au fleuret dans les années 1950. Je vous propose d'émettre un avis favorable afin de corriger cette erreur matérielle et attribuer ainsi la dénomination Renée Garilhe à l'ensemble du centre sportif Courcelles. Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 10 octobre 2024 portant attribution de la dénomination du Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Renée Garilhe au Centre Sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 88

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-0101

2025 DJS 107 Gratuité des baignades estivales 2025

Mme DE LA MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet de permettre la gratuité d'utilisation, durant l'été 2025, des centres sportifs parisiens, dont le stade Just Fontaine, pour les animations qui seront organisées dans le cadre de l'offre baignade estivale. Dans le cadre de cette offre estivale qui se veut complète et diversifiée, la Ville de Paris développe des sites dits de fraîcheur avec la mise en œuvre d'amplitude horaire plus conséquente dans les piscines parisiennes et onze sites baignade estivale supplémentaires cet été. Il s'agit du centre sportif Léo Lagrange, dans le 12^e arrondissement, de Carpentier dans le 13^e arrondissement, du centre sportif Jules Noël dans le 14^e arrondissement, Just Fontaine dans le 17^e arrondissement, le centre sportif des Poissonniers dans le 18^e arrondissement et Louis Lumière dans le 20^e arrondissement. Ces sites de baignade estivale seront ouverts du 5 juillet au 31 août. Au centre sportif Just Fontaine, les dates d'ouverture seront du 12 juillet au 17 août. Des animations sportives et des espaces de convivialité seront proposés. Ainsi, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération qui permettra aux habitants du 17^e arrondissement de profiter cet été d'un dispositif estival, gratuit et familial.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération demandant l'autorisation d'ouvrir à titre gratuit au grand public les équipements aquatiques du centre sportif Léo Lagrange (12^e), du centre sportif Georges Carpentier (13^e), du centre sportif Jules Noël (14^e), du centre sportif Just Fontaine (17^e), du centre sportif des Poissonniers (18^e), du centre sportif Louis Lumière (20^e), dans le canal Saint- Martin (10^e), dans l'espace aménagé du bassin de La Villette (19^e), ainsi que pour les 3 sites de baignade en Seine (Centre, 12^e et 15^e) durant la période retenue lors de cet été 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs DE LA MORANDIERE, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DJS 107

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION LOGEMENTS BILAN 2024 Activité Commission de désignation dans les logements du 17^e

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Scévole DE LIVONNIERE, adjoint en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux pour la traditionnelle communication sur l'activité de la commission de désignation des logements du 17^e arrondissement pour l'année 2024, communication qui ne fait pas l'objet de vote.

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. C'est l'occasion pour moi de remercier un dispositif auquel j'associe très régulièrement les élus qui participent à la commission, dont des élus d'opposition, mais également les élus qui participent à ce qui fait la marque de fabrique du 17^e arrondissement, le forum de l'habitat social, qui nous permet de rencontrer des personnes en situation de demande de logement. Je tiens à rappeler que nous sommes la seule entité désignatrice de logement dans le processus d'attribution à rencontrer des personnes. Nous avons aux alentours de 350 personnes rencontrées en 2024. Je précise, pour souligner encore le trait, que la Ville de Paris, dans son quota, ne rencontre pas de demandeurs, que la Préfecture d'Île-de-France ne rencontre pas les demandeurs et que nous sommes donc, à hauteur de 15 % des logements désignés sur l'arrondissement, les seuls à rencontrer ces personnes. Cela méritait d'être souligné.

L'année 2024 a été marquée par une baisse significative des logements proposés par les bailleurs, une baisse de 25 %, soit 73 logements. Cela traduit un phénomène de tension. Tout le monde voit la tension et en entend parler. Nous avons été parmi les premiers dans l'arrondissement à souligner qu'il y avait une tension qui pouvait être liée, il ne faut pas l'écarter, au programme de réhabilitation mené par la Ville de Paris et les bailleurs sociaux. À hauteur de 5 000 logements par an, il y a des conséquences naturelles sur la vacance technique autorisée par la Préfecture, mais également, et cela avait fait l'objet d'un vœu, sur la carte scolaire.

Ceci étant dit, nous sommes heureux de pouvoir, dans l'arrondissement, proposer plus de 30 % de logements à des agents du service public. C'est une marque de fabrique qui va au-delà de l'objectif de la Ville de Paris de 25 % d'agents. Ensuite, il est à noter que 46 % des logements pour lesquels nous désignons un candidat en rang 1 sont refusés. L'un des motifs de refus du côté des bailleurs est que les dossiers sont incomplets. Mes chers collègues, n'oubliez donc pas de rappeler que c'est est une vraie chance de pouvoir bénéficier d'un logement social et d'une désignation. Il ne faut pas rater cette chance. Il faut donc demander aux demandeurs de maintenir leurs dossiers à jour. C'est primordial. Nous n'arrêterons jamais de le rappeler.

Nous pouvons rentrer dans beaucoup de détails, sur la physionomie des logements, sur les caractéristiques, mais reprenez simplement que l'arbre des demandeurs, dans les catégories socioprofessionnelles et de la composition des foyers, ne correspond pas à ce que nous recevons comme logements dans le 17^e arrondissement. Une majorité de personnes demande des logements familiaux et en catégorie PLAI. Il était important de noter qu'en 2024 nous avons reçu trois logements familiaux, c'est dire l'incompétence, l'impuissance que nous éprouvons face aux demandeurs.

Je tenais à souligner un point. Outre la baisse générale de 25 %, il y a une baisse plus que significative des apports de Paris Habitat qui, je le rappelle, est notre premier bailleur sur l'arrondissement puisque nous sommes aux alentours des 16 500 logements dans l'arrondissement et plus de 50 % sont du côté de Paris Habitat. Paris Habitat ne nous a fourni, cette année, que douze logements. Cela interroge, cela intrigue et nous solliciterons Paris Habitat avec Monsieur le Maire afin de demander que des explications nous soient apportées puisqu'à hauteur de 8 600 logements, nous ne pouvons accepter que simplement douze soient apportés à l'arrondissement.

Mes chers collègues, je ne vais pas m'éterniser sur ce rapport. De nombreuses leçons sont déjà à tirer de cette étude. Le quartier Champperret, qui avait l'habitude d'être le premier pourvoyeur de logements, s'est

vu ravir la première place par le quartier des Épinettes. C'était la dernière information que je souhaitais vous partager et je reste à votre disposition pour échanger sur cette matière profondément humaine et qui, vous le verrez par la suite, peut malheureusement connaître un certain nombre d'agréments économiques et financiers.

M. BOULARD : Merci pour la présentation succincte de ce rapport d'activité que vous verrez très détaillé en ligne. J'ai saisi Paris Habitat dès cette semaine à la suite de ce bilan, et notamment sur la part des logements qu'ils nous attribuaient. C'est assez incompréhensible que nous n'en ayons si peu. C'est une année faible. 11 917 demandeurs sont éligibles dans le 17^e arrondissement et 230 867 personnes demandent le 17^e arrondissement dans leurs choix au niveau régional, dont plus de 100 000 Parisiens. 73 logements sont soumis à la commission. Il est vrai que nous avons eu des années plus fastes parce qu'il y a eu des livraisons, mais cela pose quand même la question de la répartition des attributions. Les mutations viennent évidemment aussi charger le travail de l'antenne de logement, mais aussi le travail de la commission d'attribution.

Je ne préside pas cette commission, mais je sais que nous essayons de mettre des critères de priorité d'urgence et nous voyons, dans l'arrondissement, beaucoup de familles avec des difficultés locatives importantes, notamment dans le parc privé, avec des fins de bail. C'est pour nous une priorité, quand vous avez un congé pour vente et que le propriétaire récupère son bien, vous avez une situation compliquée pour les familles. Cela fait partie des dossiers que nous étudions en priorité pour éviter de laisser des personnes à la rue et avec des délais de prévenance très courts. Nous avons beaucoup de problématiques.

Je voudrais remercier Scévole DE LIVONNIERE et toute l'équipe de Cabinet notamment Etienne SAMUT. Il devient de plus en plus compliqué de répondre. L'État, en plus, a repris, en direct, un certain nombre de prérogatives en matière de logement et il est vrai que la proximité que nous formons n'est pas forcément payée en retour pour les demandeurs. Ils peuvent nous contacter, ils peuvent nous rencontrer, nous connaissons les situations, mais nous n'avons pas tous les leviers. Même si nous essayons d'accueillir les familles en difficulté, cela n'enlève pas la problématique de répondre à un maximum de sollicitations. Nous avons gardé ces forums. Je veux remercier ainsi les élus qui viennent aux forums pour rencontrer les demandeurs. Dans de nombreuses Mairies, on a renoncé à accueillir les demandeurs de logement. Nous avons maintenu cet accueil sous un format où nous représentons comment fonctionnent les logements sociaux. D'ailleurs, les bailleurs sociaux seront invités à y participer davantage dans les prochaines semaines. Cela ne peut pas reposer exclusivement sur la Mairie d'arrondissement.

Nous avons progressé sur la part des agents Ville pour lesquels nous avons des candidatures en rang 1. Nous étions à 15% et on est à 19 % et, au total, avec les agents du service public et de l'État, nous sommes à 31 % des candidatures désignées en rang 1. La difficulté que nous avons est que nous avons beaucoup trop de refus après attribution. Vous connaissez l'énergie que nous déployons pour accompagner et faire en sorte que les dossiers soient à jour. C'est donc assez décourageant de voir des réponses et de voir les raisons pour lesquelles les personnes refusent, notamment les caractéristiques du logement, voire le loyer, alors que leur dossier est passé au tamis de deux commissions, avec des critères très précis sur les revenus et sur la composition familiale. Malgré cela, nous avons des refus, ce qui est compliqué puisque la tension est forte.

Nous n'aurons de cesse de demander davantage d'attributions en Mairie d'arrondissement, mais aussi avec les moyens pour traiter les différents cas, mutations. Il y a aussi un habitat dégradé, non maintenu de la part des bailleurs qui laissent filer et qui en arrivent à des situations d'habitat indigne et insalubre. Cela n'arrive pas chez tous les bailleurs, mais dans de plus en plus d'immeubles et d'appartements du parc social parisien. Y a-t-il des interventions ?

M. DASSIE : Merci Monsieur le Maire. Je vais évidemment m'associer à ce constat qui veut déplorer la pénurie et la crise particulière de 2024. Lutter contre l'habitat indigne et le mal-logement est aussi lutter contre les violences faites aux femmes. C'est un combat qui va dans le même sens. Parmi les demandeurs

parisiens et parisiennes, nous avons tout de même 11 000 demandeurs femmes, en situation de violences. Tous ces facteurs sont associés. L'État, et nous ne le dirons jamais assez, a toute sa part de responsabilité et une ville comme Paris doit contraindre les commissions à choisir parmi des cas difficiles, ce qui est toujours déplorable. Il est toujours difficile en commission de devoir choisir « le moins pire ». Dans tous les cas, nous sommes sur le même constat. Il y a une vraie pénurie et 2024 a été particulièrement sévère. Nous interpelons les décideurs pour nous pencher sur le problème du logement à Paris et en France.

DÉLIBÉRATION N° 17-25-102

2025 DLH 109 Location de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. DE LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Nous avons été notifiés d'une préemption de la Ville de Paris qui souhaite mettre en location en bail emphytéotique le 63 rue Dulong avec la RIVP. Nous parlions d'humanité tout à l'heure, il est amusant de constater que le système du logement social à Paris est une planche à billets pour la Mairie, avec un taux de rendement affiche de 4,3 % sur cette acquisition d'un immeuble occupé. Il est occupé, je le sais. Pour autant, l'évaluation des domaines et de la Ville de Paris ne le mentionne pas. C'est le premier élément qui me chagrine sur cette délibération. Ensuite, la Ville se fait financer par des bailleurs sociaux avec un loyer capitalisé de 3,4 millions d'euros, sachant que l'opération de la rue Dulong est aux alentours des 7 millions d'euros et concerne 21 logements. Nous n'avons aucune idée de ce qui va se passer pour les occupants actuels. Nous avons simplement une notification de dix logements au PLAI, sept en plus, quatre en PLS. Mes chers collègues, par ce manque de clarté et par cet entretien de système de planche à billets, je vais vous demander de voter contre cette délibération.

M. LAVAUD : Je suis complètement d'accord avec le système de planche à billets. On ne peut pas se plaindre que les bailleurs sociaux n'ont pas assez d'argent pour refaire des locaux parfois dans un état vétuste et les siphonner de l'autre côté. Ce n'est pas logique. Je vote contre.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à la RIVP de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 1^{er} mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DLH 109

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-103

2025 DLH 117 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisées par VILOGIA.

M. DE LIVONNIERE : Les deux prochaines délibérations sont techniques et portent sur le droit de garantie d'emprunt. Ce sont en général des contrats avec la Caisse des Dépôts et la Banque d'État et des territoires pour des projets immobiliers. En l'occurrence, il s'agit de l'octroi d'un prêt concernant deux adresses dans le 17^e arrondissement : le 23 rue Lécluse, pour 216 000 euros et six logements en réhabilitation, et le 8 rue de la Condamine, pour 189 000 euros et sept logements en réhabilitation. Je vais vous demander d'apporter un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Garantie des prêts PAM Eco- prêt pour un programme de rénovation de logements sociaux situés 23 rue Lécluse (17e)...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2007 DLH 371 du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 approuvant la réalisation par LOGICIL d'un programme d'acquisition- réhabilitation comportant 6 logements situés 23 rue Lecluse (17e) ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2009 actant du changement de nom de la Société Anonyme d'HLM « LOGICIL » à VILOGIA Société Anonyme d'HLM », confirmé par acte notarié en date du 9 novembre 2009 ;

Vu le contrat de prêt n° 170597 conclu entre VILOGIA et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisés par VILOGIA ;

Garantie des prêts PAM Eco- prêt pour un programme de rénovation de logements sociaux situés 8 rue de la Condamine (17e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2007 DLH 371 du Conseil de Paris en date des 17, 18 et 19 décembre 2007 approuvant la réalisation par LOGICIL d'un programme d'acquisition- réhabilitation comportant 7 logements PLS situés 8 rue de la Condamine (17e) ;

Vu l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2009 actant du changement de nom de la Société Anonyme d'HLM « LOGICIL » à VILOGIA Société Anonyme d'HLM », confirmé par acte notarié en date du 9 novembre 2009 ;

Vu le contrat de prêt n° 170592 conclu entre VILOGIA et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisés par VILOGIA ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 117

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-104

2025 DLH 120 -6 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat- Garantie du prêt PLA I pour un programme de création d'un logement situé 3 Square Graisivaudan (17e).

M. DE LIVONNIERE : Dans le même esprit, concernant Paris Habitat, il s'agit d'opérations pour un logement en réhabilitation pour 71 000 euros au 3 square Graisivaudan. Je vais vous demander d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2022 DLH 47 du Conseil de Paris en date des 8, 9 et 10 février 2022 accordant la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLA I finançant l'opération de création par Paris Habitat d'un logement PLA I situé 3 Square Graisivaudan (17e) ;

Vu le contrat de prêt n ° 171832 conclu entre Paris Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, modifier ou réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 120

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-105

2025 DLH 125 – 6 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP - Garantie des prêts pour un programme de rénovation de logements sociaux situés 6-8, 9,10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e)

M. DE LIVONNIERE : La DLH 125 manque de clarté, puisqu'il s'agit plutôt d'une manifestation d'intérêt pour un emprunt, mais pour gagner du temps, nous donnons un avis favorable. C'est un package à 23 millions d'euros, dans lequel figurent plusieurs adresses du 17^e arrondissement d'un même ensemble RIVP au 6-8, 9, 10-12, 14-16 rue Daubigny et au 2 rue Paul Borel, pour une réhabilitation. Je vais vous demander d'accorder votre avis favorable à cet octroi de principe.

M. BOULARD : C'est plus de 3 millions d'euros pour nos adresses.

M. DE LIVONNIERE : Absolument.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2021 DLH 263 du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 accordant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de rénovation de logements sociaux situés 6-8, 9, 10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e) à réaliser par la RIVP ;

Vu la lettre d'intention de financement en date du 03 mars 2025 adressée par la Caisse des Dépôts et Consignations à la RIVP, jointe en annexe 4 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DLH 125

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-106

2025 DLH 134 Location de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

M. DE LIVONNIERE : La DLH 134 reprend le même esprit que la DLH 109, mais nous avons des chiffres cette fois-ci. Il s'agit d'un immeuble en état correct dont la préemption a été décidée par la Ville de Paris pour un octroi de bail emphytéotique à Paris Habitat. L'immeuble fait l'objet d'une opération à 6,8 millions d'euros, avec un loyer capitalisé à 3,7 millions d'euros. Retenez la proportion, car les loyers capitalisés sont toujours du tiers ou de la moitié de la valeur vénale, pour un rendement un peu en dessous des rendements habituels des domaines. C'est vraiment dans la fourchette basse des rendements que nous pouvons attendre de ce type de projets immobiliers. Il est à noter qu'en dépit du fait que l'état de l'immeuble soit correct, l'objet de l'intervention et de la valorisation est une réhabilitation lourde. On nous propose également le conventionnement de 17 logements, cinq en PLAI, six en PLUS et six en PLS. Cependant, je constate qu'il y a 22 logements dans l'immeuble, seulement six sont vacants. Je m'interroge donc sur la capacité à intervenir de manière lourde sur cet immeuble, avec un taux d'occupation assez important. Mes chers collègues, je vais donc vous demander de rendre un avis défavorable pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 7 avril 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole DE LIVONNIERE, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2025 DLH 134

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-107

172025014 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'écoles

M. BOULARD : Je passe la parole à Géraldine ROUAH, notre adjointe en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur pour une délibération technique.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit, dans cette délibération, de faire une modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein de deux conseils d'écoles et de permettre donc à Alix BOUGERET de représenter le conseil d'arrondissement à l'école Lemer cier et Paul HATTE à l'école polyvalente Truffaut. Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable à cette modification de représentants du conseil d'arrondissement.

M. BOULARD : Je remercie les élus cités qui se rajoutent des conseils d'écoles supplémentaires par rapport à ce qu'ils font déjà. Je remercie les élus qui représentent la Mairie du 17^e arrondissement avec assiduité. Le lien avec les écoles est important, tout comme l'accueil des communautés éducatives. Je les remercie pour leur investissement, car cela représente du temps. C'est très important au quotidien.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles D 411-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 172025014

Nombre de votants : 33 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-108

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), subventions d'équipement (6 000 euros) et subventions pour travaux (217 674 euros).

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. La présence de cette délibération est destinée à attribuer aux collèges publics parisiens d'une part des dotations complémentaires de fonctionnement pour 52 900 euros, permettant à douze collèges de financer l'entretien des cours oasis pour un montant de 50 400 euros. La Ville accompagnera également le collège Jules Romains dans le 7^e arrondissement par une dotation de 2500 euros dans le cadre de l'expérimentation de la pause numérique. Le 17^e arrondissement n'est pas concerné par cette dotation complémentaire.

D'autre part, il s'agit de subventions d'équipement pour 6 000 euros. Nous sommes concernés ici, car la subvention est attribuée entièrement au collège La Rose Blanche pour l'acquisition d'un photocopieur.

Enfin, la délibération accorde des subventions pour travaux à hauteur de 217 674 euros, répartis entre 31 établissements, permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Concernant le 17^e arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 3 512 euros au collège Stéphane Mallarmé, notamment pour le remplacement du câble de maintien des équipements sportifs et par ailleurs le remplacement de la carte palière. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (52 900 euros), de subventions d'équipement (6 000 euros), et de subventions pour travaux (217 674 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DASCO 32

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-109

2025 DDCT 69 Subventions (23 000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17^e arrondissement.

M. BOULARD : Je passe la parole à Philippe GUERRE, notre adjoint en charge des animations, des événements de la vie associative et des métiers d'art pour la DDCT 69.

M. GUERRE : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. La délibération porte sur la subvention à 15 associations au titre du fonds d'animation locale (FAL) 2025 attribué au 17^e arrondissement. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques avec une majoration pour ceux comptant des quartiers populaires. Le budget 2025 pour le 17^e arrondissement est de 23 000 euros, répartis par la Mairie d'arrondissement à la suite d'une commission réunissant la majorité et l'opposition. La répartition est donc la suivante : pour Alternative culture, accompagnant les jeunes du 17^e arrondissement, 2 000 euros ; pour l'Amicale des pongistes du 17^e arrondissement pour l'achat de matériel pour le tennis de table, 1 500 euros ; pour l'Association de sport adapté et de loisirs de Paris (ASALP), 1 500 euros ; pour l'association sportive des Juggernauts de Paris pour le développement du sport féminin, le renforcement de la section féminine de flag football, 1 500 euros ; pour Calliope Cité des arts, de la parole et du bien dire, soutien du festival 17^e arrondissement, 1 500 euros ; pour OZANAM pour la poursuite des projets environnementaux et intergénérationnels incluant des actions comme le nettoyage de rue et la végétalisation des espaces publics, 1 500 euros ; Chez Nous, Kellner, Lantiez, Leclair, Henrys pour la création d'un jardin partagé, 1 500 euros ; Clarence, pour un spectacle sur Georges Méliès, 1 500 euros ; pour l'association LOOP ancien collectif Regard Croisés pour le festival de Street photographie, 1 500 euros ; pour CQFD Bessières, comité de quartier en faveur du développement du secteur Bessières, 1 500 euros ; pour Ecoute Habitat 17 pour la fête mexicaine des couleurs de la culture mexicaine, 1 500 euros ; pour Jeunesse parisienne 75 pour un tournoi de football intergénérationnel et des ateliers artistiques autour de la citoyenneté, du sport et de la solidarité, 1 500 euros ; pour le laboratoire de la Ride, Ça glisse sous le périph, 1 500 euros ; pour MAGRIFF, d'où jaillit la lumière, projet participatif artistique sur le territoire mêlant sensibilisation, expérimentation et performance, 1 500 euros ; et pour SYTTEEN, pour le festival 2025, festival de rap et de culture urbaine, 1 500 euros. Au total, cela fait 23 000 euros. Je vous demande d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup et merci pour l'examen des candidatures déposées. Merci aux élus présents.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511- 14 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations ;

Sur le rapport présenté par M Philippe GUERRE Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 69

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-110

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (AAP 2025), pour 537 545,38 euros en investissement et 19 740 euros en fonctionnement

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Sonia HAZARABEDIAN, notre conseillère déléguée à la restauration scolaire et à l'alimentation durable pour la DEVE 47.

Mme HAZARABEDIAN : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici de subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027. En investissement, nous avons 537 545,38 euros, et 19 740 euros en fonctionnement. En ce qui concerne le 17^e arrondissement, il ne s'agit que d'investissement. Dans le cadre de ce PAD, une subvention de 84 133,20 euros est proposée à la Caisse des écoles du 17^e arrondissement. Cela concerne le projet d'achat de bacs gastronomes en inox pour deux cuisines centrales, Pierre Rebière et Brière. Cela correspond aux actions 8 « poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines », 14 « développer le cuisiné maison et supprimer les produits ultras transformés » et 15 « mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ». Nous saluons ce montant d'investissement attribué à la Caisse des écoles, néanmoins, ce n'est qu'une partie de la demande initiale formulée par la Caisse des écoles pour mener à bien ses missions dans le cadre de ce PAD assez ambitieux. La demande complémentaire porte sur quatre trancheurs automatiques et sept fours à pain, qui permettraient à la Caisse des écoles de poursuivre ses efforts. Je salue d'ailleurs les initiatives de la Caisse des écoles du 17^e arrondissement au quotidien. Je vous demande donc d'émettre un avis favorable, mais nous resterons vigilants et nous espérons que la Ville permettra à la Caisse des écoles, en juin, d'obtenir le montant complémentaire.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGAlim ;

Vu la loi n° 2020- 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris du 2, 3, 4 mai 2018 relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2022 DEVE 21 approuvant le Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022- 2027.

Vu la délibération 2021 DEVE 62 sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP et subventions aux gestionnaires de la restauration collective ;

Vu les délibérations 2022 DEVE 49 et 2022 DEVE 89 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne

Vu la délibération 2023 DEVE 48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

Vu la délibération 2023 DEVE 66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu la délibération 2024 DEVE 74 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du PAD

Vu la délibération 2024 DASCO 103 fixant les modalités de conventionnement et de financement des Caisses des écoles par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu le projet de délibération en date des 3 au 6 juin 2025 par lequel Madame la Maire de Paris propose de subventionner des acteurs de la restauration collective pour leurs actions en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DEVE 47

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-111

2025 DSOL 54 Subventions (34 500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisiens. Conventions.

M. BOULARD : La parole est à Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de voter des subventions à trois associations qui œuvrent en direction des seniors au sein des quartiers politiques de la ville. 3 000 euros sont attribués à l'association CQFD Bessières présidée par Karl BERKEMAL. C'est une association que vous connaissez bien, implantée au 16 boulevard Bessières qui propose beaucoup d'activités culturelles et sportives, des loisirs destinés aux habitants du quartier avec une attention particulière portée aux seniors. Parmi les initiatives, nous retrouvons des ateliers mémoires, des cours de gymnastique douce, des sorties culturelles et de nombreux moments de convivialité. La seconde association est l'association Calliope, à laquelle nous attribuons une subvention de 2 000 euros. Cette association a été fondée en 2012. Elle a pour mission de promouvoir l'expression, la communication, le développement artistique et culturel des personnes en situation de handicap. Bien qu'elle soit principalement axée sur le handicap, elle ouvre également des activités aux seniors et encourage les rencontres intergénérationnelles et le vivre-ensemble. Enfin, la troisième association est l'association Halayé, pour une subvention de 2 000 euros. Créée en 2015, l'association Halayé œuvre pour l'inclusion numérique des populations vulnérables, notamment les seniors. Elle propose des ateliers d'initiation à l'informatique, des permanences numériques individuelles et collectives ainsi que le programme Paris pied d'immeuble numérique (PPIN) qui vise à accompagner les habitants des quartiers sensibles à l'utilisation des outils numériques. Halayé organise aussi des cafés débats sur la parentalité et la culture numérique, contribuant ainsi à renforcer l'autonomie et l'émancipation des participants. Elle va jouer un rôle particulier notamment à la Serre-Pouchet. Ces trois associations jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de nos seniors et je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 13 et suivants ;

Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 54 en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations Le Picoulet-Mission Populaire du 11e (11e), Art Exprim 18e (13e), Halayé (17e) ;

Vu le projet de délibération 202 5 DSOL 54 par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Art Exprim 18e (13e), Association Votre Village à tous (18e), Débrouille Compagnie (19e), Le Fil et la Main (20e), le Picoulet- Mission Populaire 11e (11e), Tous Ensemble (20e), L'oiseau à lunettes (11e), Culture et

Bibliothèque pour tous (13e), CQFD Bessières (17e), Calliopé (17e), Halaye (17e), DS Urba Consultant (19e), Aquilone (20e), Astrée (13e) au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DSOL 54

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-112

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) – Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de Service Public

M. BOULARD : La parole est à Christophe LEDRAN, notre adjoint en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. La DVD 2 concerne une délibération que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises au sein de notre conseil, portant sur la résolution de la résiliation du parc de stationnement de Notre-Dame. À la suite de l'incendie de Notre-Dame, la Ville de Paris a mené différentes études qui ont finalement conduit, en 2022, à prendre la décision de résilier le parc de stationnement et donc sa concession, et d'indemniser la SAEMES à hauteur de 12 306 000 euros. Cela a entraîné de bonnes choses. Premièrement, il y a eu un contrat d'occupation pour activités d'animation dans l'ancien parc de stationnement Notre-Dame. Deuxièmement, pour le parc Cardinet, qui concerne le 17^e arrondissement et qui était en lot avec le parc Notre-Dame, une nouvelle délégation de service public a été créée, regroupée avec le parc ANVERS et MEYERBEER, en 2022. En 2024, la SAEMES a évalué les conséquences financières de cette résiliation anticipée. Il nous est aujourd'hui proposé de signer avec la SAEMES le contrat de transaction de protocole d'indemnisation des conséquences de cette résiliation de délégation de service public, à savoir verser l'indemnité de la Ville à la SAEMES pour préjudice subi, à hauteur de 1,57 million d'euros. Par ailleurs, la SAEMES s'engage à verser à la Ville, au titre du solde résiduel d'exploitation des deux parcs, 161 329 euros. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 3136-1 et suivants ;

Vu la convention de concession conclue avec la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) pour l'entretien du parc de stationnement « Notre-Dame », la construction du parc de stationnement « Cardinet » et l'exploitation des deux ouvrages à Paris

4e et Paris 17e en date du 26 novembre 2007 modifiée par ses avenants n°1 du 30 octobre 2009 et n°2 du 14 février 2022 ;

Vu la délibération 2021 DVD 9 de la séance du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 autorisant la résiliation anticipée de la convention de concession de service public du 26 novembre 2007 ;

Vu la délibération 2022 DVD 4 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 février 2022 autorisant la signature de l'avenant n° 2 à cette délégation de service public ayant fixé la résiliation du parc de stationnement Notre-Dame au 17 février 2022 à 0 heure et celle du parc de stationnement Cardinet au 1^{er} septembre à 0 heure ;

Considérant que les négociations en cours ne pouvaient aboutir sur l'intégralité des demandes indemnitaires du délégataire avant la clôture de l'exercice budgétaire 2022, la délibération 2022 DVD 37 du Conseil de Paris des 15, 16, 17 et 18 novembre 2022 a autorisé l'indemnisation de la SAEMES de la valeur nette comptable de la délégation de service public du 26 novembre 2007 afférente aux parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre 4e) et Cardinet (Paris 17e) suite à la résiliation, évaluée à 12.306.495,00 euros hors taxe au 31 août 2022 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la SAEMES le protocole d'accord transactionnel ayant pour objet la suite de la résiliation amiable de la convention de concession des parcs de stationnement Notre-Dame et Cardinet ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjoint au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 2

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-113

2025 DVD 51 Plan Vélo 2021-2026 et Budget Participatif. Subventions à 23 associations (montants 260 000 euros en fonctionnement et 46 200 euros en investissement) et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

M. LEDRAN : Le Plan Vélo, comme chaque année, comprend deux volets : un volet réalisation d'aménagements structurants, sur lequel nous reviendrons plus tard à l'occasion d'un vœu déposé par la majorité d'arrondissement ; et un volet sur l'accompagnement de la pratique et de l'apprentissage du vélo

en milieu urbain dense, au travers du soutien au développement de vélos-écoles et de services, notamment dans l'entretien et l'autoréparation. Aujourd'hui, il nous est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement et d'investissement à 23 associations parisiennes pour l'utilisation du vélo en ville, dont trois interviennent plus particulièrement sur le territoire du 17^e arrondissement.

3 500 euros sont prévus pour l'association Séjour Sportif et Solidaire qui est la ressourcerie sportive située sur le quartier politique de la Ville du 17^e arrondissement, pour continuer à contribuer à la promotion active du sport responsable et du sport zéro déchets, et pour la poursuite de ses ateliers de coréparation et de ses séances de vélo-école et de remise en selle.

27 786 euros sont prévus en fonctionnement et 22 786 euros sont prévus en contribution en nature à l'association Mieux se déplacer à bicyclette, la première association cycliste créée en Île-de-France ayant, auprès des cyclistes et des non-cyclistes, un rôle d'éducation et de conseil portant sur la sécurité et la prévention des accidents, proposant des cours de vélo dans la vélo-école du 17^e arrondissement et organisant aussi des bourses aux vélos, en sensibilisant aux enjeux de la sécurité routière. Il est proposé que cette convention pluriannuelle fasse l'objet d'une récurrence compte tenu de la régularité des projets de l'association. Je tiens à signaler tout particulièrement que Mieux se déplacer à bicyclette est un partenaire majeur pour la Mairie du 17^e arrondissement, notamment pour les bourses aux vélos puisque cette année encore, le week-end dernier, une excellente bourse aux vélos s'est déroulée. Par ailleurs, c'est le hasard du calendrier, la Convergence francilienne, une randonnée cycliste qui converge vers le centre de Paris, passe par le 17^e arrondissement à deux portes différentes, la porte Pouchet et la porte de Champerret, et nous invite à la rejoindre si vous avez un vélo et si vous êtes disponibles le dimanche matin.

Une dernière subvention de fonctionnement, de 50 000 euros, est attribuée à l'association RÉPAR, le réseau parisien des ateliers vélos participatifs et solidaires, qui agit prioritairement dans les quartiers politiques de la ville et qui fédère les ateliers d'autoréparation parisiens dans le but de favoriser un maillage territorial intelligent. Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo (AICV) ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Animation Vélo Solidaire (DAVS) ; De Monblemont ; Études et Chantiers Solicycle ; La Course des Triporteurs ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Les Roues Libres ; Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) ; Paillettes et Cambouis ; Régie de Quartier du 19^e ; RÉPAR ; Rosa- Parks Paris ; Solidarité Roquette et Vélo

École du 20^e des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 51

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-114

2025 DVD 62 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits 13/05/2025 dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (33 500 euros)

M. LEDRAN : Cette délibération s'inscrit dans la démarche partagée de l'espace public visant à redonner une place centrale, dans les déplacements, aux piétons, les usagers les plus vulnérables, dans le cadre du Code de la rue et du plan piéton « Paris : priorité Piéton ! ». Il s'agit de la signature de 11 conventions avec des associations pour l'attribution de ces subventions. Je vais vous en citer deux en particulier.

L'association La Fabrique des Petits hasards, que nous connaissons bien et dont le siège social est dans le 17^e arrondissement, recevra une subvention de fonctionnement de 1 000 euros à destination d'un projet « Réinvestir l'espace public par un théâtre de proximité », pour proposer des activités pour les enfants sur le temps extrascolaires autour d'événements conviviaux visant à démocratiser l'art et le rendre accessible à tous.

L'association 60 millions de piétons recevra une subvention de fonctionnement de 4 000 euros pour la poursuite de ses projets d'action d'accompagnement de la Ville de Paris dans sa politique en faveur de la mobilité piétonne.

C'est l'occasion pour nous de rappeler que la Mairie du 17^e arrondissement a lancé, le 17 avril dernier, sous la présidence de Monsieur le Maire, le premier comité piéton de Paris, peut-être même de France, en partenariat avec l'association 60 millions de piétons qui nous a apporté et qui va nous apporter son expertise sur les projets d'équipement, d'aménagement de voirie ou de réglementation pour la promotion et l'accessibilité de l'espace public aux piétons. C'est dans ce cadre qu'en 2025, l'association, qui poursuit son action, a finalisé la mise au point, à notre demande, d'une grille de marchabilité basée sur les passages piétons et les aménagements cyclables en relation avec l'accidentologie recensée. La réalisation des premiers tests de cette grille est actuellement en cours dans l'arrondissement grâce aux membres du comité piéton du 17^e arrondissement qui interviennent sur l'ensemble des territoires des neuf conseils de quartier, et que je salue à cette occasion. Je vous remercie d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu la délibération 2023 SG 51 en date du 13 juillet 2023 approuvant le Code de la rue ;

Vu la délibération 2023 DVD 120 en date du 18 décembre 2023 approuvant le plan d'action 2023- 2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer onze conventions avec onze associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'apaisement et du partage de l'espace public inscrit dans le Code de la rue et le plan « Paris, priorité piétonne ! » ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, Adjointe au maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DVD 62

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-115

2025 DPE 10 Subventions (565 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

M. BOULARD : La parole est désormais à Caroline LUBIN-NOEL, conseillère de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Mme LUBIN-NOEL : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération propose d'attribuer 570 000 euros de subvention à 20 structures de réemploi dans le cadre du programme local de prévention des déchets, adopté en 2024. Ce programme vise à réduire de 100 000 tonnes nos déchets annuels d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le plan s'appuie sur de nombreuses actions, parmi lesquelles le développement et le soutien renforcé aux structures de réemploi solidaires telles que les ressourceries généralistes, mais aussi spécialisées. Concernant le 17^e arrondissement, il s'agit de l'association 1000 Collectes et de l'association 3S. L'association 1000 Collectes, plus connue sous le nom de la Ressourcerie des Batignolles, a un modèle d'économie sociale et circulaire, bien implanté dans le 17^e arrondissement. Cette association a collecté 103 tonnes d'objets en 2024 grâce à un maillage innovant, des collectes à domicile, la ressourcerie mobile dans le quartier de la porte d'Asnières et un partenariat avec les services de la DPE pour des services en pied d'immeuble. Une boutique attractive valorise les textiles avec des agencements qui facilitent la revente. L'association organise aussi des ateliers de sensibilisation et même des actions hors les murs via la Maison des possibles, son annexe dédiée. La subvention de 45 000 euros proposée permettra d'étendre ses collectes et ateliers, notamment dans les quartiers prioritaires, de développer des partenariats pour renforcer la filière textile, de bénéficier d'un accès privilégié à la déchetterie de la porte de la Chapelle.

Concernant l'association 3S Séjour Sportif, elle gère la recyclerie sportive boulevard Bessières. C'est un acteur unique à Paris qui collecte, répare et revend du matériel sportif depuis 2016. En 2024, elle a permis le réemploi de 12 tonnes d'équipement grâce à une logistique zéro carbone, une collecte en remorque et des points d'apport dans les clubs sportifs. Son ancrage local est fort, avec des emplois pérennes, des actions ciblées dans les quartiers populaires des portes de Saint-Ouen et de Clichy, avec des ateliers de co-réparation. Cette année, nous innovons avec une éco-box en partenariat avec la Mairie du 17^e arrondissement, au stade Max Roussié. C'est un point d'apport volontaire d'items sportifs. Cette subvention de 30 000 euros, votée aujourd'hui, leur permettra d'ouvrir de nouveaux points de collecte, de recruter un salarié supplémentaire, mais aussi de développer des ateliers de co-réparation dédiés aux petits électroménagers. Chers collègues, je vous invite à voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 19 subventions pour un montant total de 570 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19e), La Ressourcerie du 10e - Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), Les Secondes Mains (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 Collectes (17e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Tendance 19 (19e), Emmaüs Défi (19e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

et de l'autoriser à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs jusqu'au 1er juillet 2028 avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19e), La Ressourcerie du 10e - Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), Les Secondes Mains (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 Collectes (17e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Tendance 19 (19e), Emmaüs Défi (19e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20e) et la Fédération Envie (20e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN NOEL, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DPE 10

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-116

2025 DU 97 Dénomination place Marie Dubas (17e).

M. BOULARD : Je cède la parole à Michel TERRIOUX pour la DU 97.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous souhaitons attirer votre attention sur la carrière de Marie Dubas, née en 1894 et décédée en 1972. Elle fait ses débuts au théâtre à l'âge de 14 ans et, en même temps, elle suit des cours d'art dramatique au conservatoire, de chant, de danse et de comédie. Très rapidement, elle connaît le succès grâce à ses talents. Elle a su choisir des œuvres qui ont résonné, de Sacha GUILTRY et d'André MESSAGER. Dans la deuxième partie de sa carrière, elle rencontre une

consécration indiscutable, étant à la tête d'affiche des grandes salles parisiennes, Les Folies ou encore le Casino de Paris. Elle a été une véritable pionnière de la chanson réaliste, inspirant, entre autres, Edith Piaf, dans sa chanson « Mon légionnaire ». Elle a toujours eu un lien étroit avec le 17^e arrondissement. Elle y habita longtemps, d'abord rue Brunet, puis boulevard de Courcelles, et elle s'est mariée dans la Mairie du 17^e arrondissement en 1941. Cette dénomination en hommage à Marie Dubas serait faite sur l'emprise de la rue Lantiez et remettrait en lumière une artiste des années 1960 qui reste, malheureusement, aujourd'hui assez méconnue. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci d'avoir rappelé la carrière de Marie Dubas. Cette délibération participe de notre politique de féminisation de l'espace public dans le 17^e arrondissement et nous saluons la commission de dénomination et sa Présidente, Madame Laurence PATRICE.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « place Marie Dubas » à une emprise à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DU 97

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N°17-25-117

2025 DAE 59 Marché des Ternes à Paris (17e) - convention avec la société SCOR sur des travaux impactant le marché

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Agnès TOURY, adjointe au Maire en charge du patrimoine et du conseil de quartier Ternes Maillot . Elle intervient en remplacement de Pierre-François LOGEREAU, notre adjoint au commerce excusé ce soir.

Mme TOURY : Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Ce projet de délibération porte sur le marché des Ternes. La Ville de Paris en est propriétaire et l'ensemble immobilier comprend également des places de stationnement en sous-sol et des bureaux appartenant à la société SCOR qui, actuellement, en fait une rénovation assez lourde, avec des impacts à venir sur le marché. Il s'agit de sondages et de l'installation d'un coupe-feu. Ces

travaux seront réalisés du printemps 2025 à 2026 et, pour le marché, principalement cet été, à l'occasion de la période de fermeture. Pour pouvoir coordonner au mieux ces travaux, il a été prévu une convention entre les deux parties. C'est donc l'objet de cette délibération pour laquelle je vous propose un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de refaire une réunion pour les riverains sur l'état d'avancement de ce chantier très lourd sans doute à la rentrée, pour une fin de projet à la mi-2026. Il s'agit d'un siège qui nécessitait du désamiantage, un curage et une modernisation.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération 2014 DU 1009 des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 autorisant la division en volumes de l'ensemble immobilier situé 43 rue Bayen à Paris 17^e, le déclassement et la vente du volume 2 ainsi que la signature d'une convention d'offre de concours pour la rénovation des façades ;

Vu l'acte de vente du volume 2 à la société SCOR Real Estate du 2 décembre 2014 ;

Vu les courriers des 11 juillet 2014 et 19 octobre 2017 de la société SCOR proposant à la Ville la réalisation de travaux sur l'ensemble immobilier du 43 rue Bayen 17^e incluant les façades et le volume du marché ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser à signer avec la SCOR Real Estate la convention fixant les conditions de réalisation des interventions de cette société dans le marché des Ternes dans le cadre des travaux de première rénovation de l'ensemble immobilier ;

Sur le rapport présenté par Madame Agnès TOURY, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DAE 59

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Nous en avons terminé avec les 38 délibérations à examiner ce soir. Avant d'attaquer les vœux non rattachés, nous allons faire un petit point sur les vœux adoptés et présentés ici au conseil d'arrondissement. Depuis le début de l'année 2025, 16 vœux ont été présentés pour la majorité d'arrondissement en conseil d'arrondissement, un a été retiré, 15 ont été adoptés, dont 7 à l'unanimité. 12 vœux ont été déposés au conseil de Paris, et trois ont été adoptés au conseil de Paris. Pour les élus du groupe PEC, cinq vœux ont été déposés, un a été retiré et quatre ont été adoptés, pour deux à l'unanimité. Bertrand LAVAUD a déposé trois vœux au nom de MODEM et indépendants, ils ont tous été adoptés, dont deux à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 17-25-118

V172025028 Vœu relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches

M. BOULARD : Le vœu 28 va être présenté par Aline BESSIS au nom de la majorité d'arrondissement.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire. La loi d'orientation relative au Service public de la Petite enfance confère, à compter du 1^{er} janvier 2025, un rôle accru aux communes dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant. Nous partageons le constat, depuis plusieurs années, de la crise du recrutement dans le secteur de la petite enfance. Lors de la commission d'attribution du 17^e arrondissement de mai 2025, seuls 279 berceaux ont pu être attribués dans le parc municipal du 17^e arrondissement, soit à peine 28 % des demandes déposées, laissant près de 4 familles sur 5 sans solution d'accueil collectif pour leur enfant. 61 % des places restantes après les renouvellements d'admission sont gelées, du fait de fermetures pour travaux ou d'une pénurie persistante de personnel, malgré les mesures annoncées ces dernières années (semaine de 4 jours, primes, école des métiers accueillie dans le 17^e arrondissement...). La Mairie de Paris a réduit drastiquement la plage horaire d'accueil pour les enfants dans les crèches municipales, les contrats de 10 heures étant devenus exceptionnels, remplacés par des contrats de 8 heures ou 9 heures, voire moins. La Mairie de Paris a annoncé la fin de l'achat de 24 places dans des établissements privés, qui permettaient pourtant d'élargir l'offre de places mobilisables par les Mairies d'arrondissement, spécifiquement dans les quartiers déficitaires en places. La raison avancée pour cette résiliation de marché est la polémique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs, alors même que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de contrôle pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement.

Comme vous le savez, la Mairie du 17^e arrondissement, tout comme les autres arrondissements, n'a ni compétence de création d'établissements ni pouvoir de recrutement du personnel, mais elle doit assumer sa compétence d'attribution des places en crèches, sans moyens suffisants ni perspective claire. Dans plusieurs établissements municipaux des quartiers Ternes-Maillot et Plaine Monceau, le taux de places gelées par la Mairie de Paris dépasse 60 %, voire 100 % dans certains cas, impactant lourdement les familles de ces quartiers. Pour le même secteur, la Mairie du 17^e arrondissement a appris la planification de travaux sur la crèche Bayen, entraînant une fermeture et une impossibilité d'accueil à la rentrée de septembre 2025.

Geoffroy BOULARD, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu que la Mairie de Paris maintienne, voire renforce dans les quartiers déficitaires, les achats de places dans les établissements privés partenaires, qui contribuent efficacement à élargir l'offre disponible dans un contexte de pénurie de places municipales et associatives ; et qu'elle présente aux Mairies d'arrondissement un plan transparent de réouverture des berceaux aujourd'hui gelés, avec un calendrier clair, un suivi RH et des engagements fermes en matière de recrutement sur 3 ans, car nous avons beaucoup de mal à avoir des informations.

M. BOULARD : Merci Aline BESSIS. C'est un sujet important.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je partage une grande partie des considérants du vœu, mais je ne suis pas forcément d'accord avec le premier des attendus. Vous l'avez rappelé, chère Aline, la pénurie n'est pas que parisienne, elle est nationale. Paris n'est pas épargnée, mais la situation existe partout. Nous nous rendons également compte que nous avons les mêmes difficultés en première et deuxième couronne ainsi que dans la quasi-totalité de la région Île-de-France. Je voulais quand même rappeler que, malgré les actions qui ont été entreprises, nous nous trouvons toujours dans une situation très compliquée. Des mesures avaient été votées par l'ensemble du conseil de Paris en faveur de la reconnaissance et de l'attractivité de ces métiers, donc les personnes, essentiellement des femmes, travaillant dans les établissements de petite enfance ont eu une augmentation de salaire d'environ 150 euros par mois. Nous avons développé la question de l'apprentissage, nous continuons l'expérimentation des semaines en quatre jours. Nous avons ouvert de nombreux postes et de nombreux concours. Si je vois les chiffres de 2025, il y a eu 150 postes ouverts et seulement 99 personnes recrutées. Oui, il faut rationaliser les effectifs. Oui, il faut que ce qui sera proposé aux prochaines commissions d'attribution soit surveillé, mais je ne pense pas qu'il fallait continuer d'acheter des places auprès d'établissements privés, en raison de tout ce que nous avons pu lire sur le sujet. Je pense qu'il serait bien, comme l'ont dit plusieurs parlementaires de tous bords politiques, que nous créions un vrai service public de la petite enfance et que nous arrêtions de travailler avec le secteur privé sur le sujet. Nous voterons contre ce vœu.

M. BOULARD : Merci pour cette explication de vote. L'achat de places dans les établissements privés qui venait compléter l'offre pour les familles était précieux dans le 17^e arrondissement. Nous n'avions de cesse, ces dernières années, d'obtenir quelques places, ce qui nous permettait d'avoir quasiment une demi-crèche hors les murs municipaux. Cette décision de la Ville de Paris est incompréhensible. Nous avons d'ailleurs des messages d'habitants qui ne comprennent pas pourquoi la Ville arrête l'achat de places dans des établissements conventionnés, qui ont les mêmes tarifs que les tarifs municipaux. Au motif qu'il y a eu des problèmes dans certains établissements privés localisés et précis, nous généralisons et nous faisons surtout des économies, parce que c'est la réalité, sur le dos des familles que nous pourrions aider. Je trouve cela inadmissible. Je l'ai redit à Xavier GUYOT, le Directeur, mais aussi à Patrick BLOCHE et à son équipe. Ce n'est pas une bonne politique. Nous sommes dans une situation catastrophique, car la Ville ne met pas les moyens dans les quartiers déficitaires. Nous avons consacré une crèche qui a fermé, faute de personnel, à former des auxiliaires de puériculture. Je n'ai pas le retour de la Ville de Paris sur le sujet, notamment pour que nous ayons des renforts issus des promotions qui sortent de cette école parisienne de puériculture. La Ville de Paris n'est pas au rendez-vous et c'est sa responsabilité sur les effectifs, les recrutements, les remplacements, la création d'établissements. La Mairie d'arrondissement a, elle, la responsabilité de l'attribution. La Ville nous met donc dans de grandes difficultés, car c'est nous qui sommes confrontés aux familles. C'est frustrant. Nous demandons des efforts depuis des années. Nous avons une satisfaction, c'est la création d'un établissement que j'avais portée en début de mandature, mais qui ne verra pas le jour avant la fin de la mandature. Le chantier est cependant lancé et nous aurons un nouvel établissement dans un quartier sous tension, mais c'est l'une des rares créations d'établissements purement municipaux à l'échelle de Paris. La Ville de Paris n'est donc pas à la hauteur de l'enjeu.

M. LAVAUD : Je pense qu'au vu de la situation que vous décrivez, il est normal que le Maire interpelle la Ville sur le sujet. Je voterai donc favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi d'orientation relative au Service public de la Petite enfance qui confère, à compter du 1^{er} janvier 2025, un rôle accru aux communes dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant le constat partagé depuis plusieurs années de la crise du recrutement dans le secteur de la petite enfance ;

Considérant que lors de la commission d'attribution du 17e de mai 2025, seuls 279 berceaux ont pu être attribués dans le parc municipal du 17e, soit à peine 28 % des demandes déposées, laissant près de 4 familles sur 5 sans solution d'accueil collectif pour leur enfant ;

Considérant que 61 % des places restantes après les renouvellements d'admission sont gelées, du fait de fermetures pour travaux ou d'une pénurie persistante de personnel, malgré les mesures annoncées ces dernières années (semaine de 4 jours, primes, école des métiers accueillie dans le 17e...);

Considérant que la Mairie de Paris a réduit drastiquement la plage horaire d'accueil pour les enfants dans les crèches municipales, les contrats de 10 heures étant devenus exceptionnels, remplacés par des contrats de 8 heures ou 9 heures, voire moins ;

Considérant que la Mairie de Paris a annoncé la fin de l'achat de 24 places dans des établissements privés, qui permettaient pourtant d'élargir l'offre de places mobilisables par les mairies d'arrondissement, spécifiquement dans les quartiers déficitaires en places ;

Considérant que les raisons avancées pour cette résiliation de marché est la polémique sur les conditions d'accueil des enfants dans les établissements privés lucratifs, alors même que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de contrôle pour s'assurer qu'il n'existe aucun manquement ;

Considérant que la Mairie du 17e arrondissement, tout comme les autres arrondissements, n'a ni compétence de création d'établissements ni pouvoir de recrutement du personnel, mais qu'elle doit assumer sa compétence d'attribution des places en crèches, sans moyens suffisants, ni perspective claire ;

Considérant que dans plusieurs établissements municipaux des quartiers Ternes-Maillot et Plaine Monceau, le taux de places gelées par la Mairie de Paris dépasse 60 %, voire 100 % dans certains cas, impactant lourdement les familles de ces quartiers ;

Considérant que pour le même secteur, la Mairie du 17e arrondissement a appris la planification de travaux sur la crèche Bayen, entraînant une fermeture et une impossibilité d'accueil à la rentrée de septembre 2025 ;

Geoffroy Boulard, Aline Bessis et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- *Maintienne, voire renforce dans les quartiers déficitaires, les achats de places dans les établissements privés partenaires, qui contribuent efficacement à élargir l'offre disponible dans un contexte de pénurie de places municipales et associatives ;*
- *Présente aux mairies d'arrondissement un plan transparent de réouverture des berceaux aujourd'hui gelés, avec un calendrier clair, un suivi RH et des engagements fermes en matière de recrutement sur 3 ans.*

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025028

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 17-25-119

V172025029 Vœu relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de Vidéo-Protection (PVPP) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés du 17^e arrondissement

M. BOULARD : Le vœu 29 va être présenté par Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif au plan de vidéoprotection (PVPP) qui a été mis en œuvre par la Ville de Paris conjointement avec la Préfecture de police. Ce PVPP a été déployé en 2011 et a touché à sa fin avec les JOP. Il est vrai qu'avec les JOP, nous avons bénéficié d'une accélération du déploiement de ces équipements dans Paris et dans le 17^e arrondissement. Cela nous a aidés, il faut le reconnaître. Maintenant, le PVPP arrive à son terme. Il faut donc envisager la suite. Nous considérons qu'aujourd'hui dans le 17^e arrondissement, d'après ce que les habitants et commerçants nous ont dit, mais aussi par les chiffres que nous constatons de la délinquance et des dégradations régulièrement signalées par les habitants et la police municipale, certaines zones, en particulier dans les zones résidentielles du nord-ouest et sur les ZAP secondaires du sud, sont insuffisamment couvertes. Une demande globale d'avoir une couverture de protection sur ces zones existe donc.

Le PVPP arrive à sa fin et nous demandons à nous pencher sur la suite. Nous demandons le déploiement de nouvelles caméras et nous demandons à la Maire de Paris qu'elle actualise la carte sensible des sites stratégiques et sensibles à l'échelle de Paris et du 17^e arrondissement pour qu'un nouveau PVPP soit élaboré avec la Préfecture de police. Ce plan devra être ambitieux, équitablement réparti sur l'ensemble du territoire parisien et disposer d'un budget dédié, en priorisant les sites d'implantation en lien avec les Mairies d'arrondissement.

M. DUMESNIL : Les caméras, dans certains cas, peuvent être utiles après un acte délictueux. Elles n'ont jamais arrêté personne. Ajouter toujours plus de caméras ne règlera pas les problèmes. Ce dont nous manquons cruellement, c'est de personnes, c'est de l'humain. La police, notamment la police nationale, est de moins en moins présente sur le terrain. Elle délègue de plus en plus, et pas seulement à Paris, aux polices municipales, qui ne sont pas forcément adaptées et qui n'ont pas forcément les moyens nécessaires pour intervenir. Nous manquons de médiateurs, nous manquons d'éducateurs de rue. C'est de l'humain dont nous avons besoin avant de multiplier, d'augmenter sans cesse le nombre de caméras. Et puis, nous savons qu'une fois qu'une caméra est placée à un endroit, les délinquants peuvent très bien aller dans la rue d'à côté, là où il n'y a pas de caméras. La question se posait donc concernant les caméras mobiles, certainement plus efficaces que les caméras fixes. En conséquence, nous voterons contre ce vœu.

M. LAVAUD : Je vais voter pour. Je pense que si les caméras ne servaient à rien, cela se saurait. Nous n'en achèterions plus. Même si vous avez raison sur les autres éléments, notamment qu'il faudrait plus de personnes sur le terrain, cela n'empêche pas de le faire quand même.

M. CHARPENTIER : Il ne faut pas être manichéen. Il ne faut pas opposer les deux. Ce n'est pas l'humain contre les caméras. Les caméras sont un outil utile. Quand vous dites que cela n'a jamais arrêté personne, ce n'est pas vrai. Si nous n'avions jamais eu de caméras, nous n'aurions pas arrêté les meurtriers du jeune Baba.

M. DUMESNIL : Cela n'a pas empêché l'acte, malheureusement.

M. DASSIE : Je veux juste nuancer la position de notre vote. Pour ma part, je ne suis pas pour les caméras à tout va, mais je suis plutôt favorable dès lors qu'il y a de l'accompagnement. Je ne vote pas pour, car je ne suis pas pour la politique du chiffre à tout prix, mais je vais apporter une nuance et je vais plutôt m'abstenir.

Mme MAMAN : Je rejoins la position de Fabrice DASSIE, donc je m'abstiendrai également.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le déploiement progressif, depuis 2011, du Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP) en partenariat avec la Ville de Paris, dont l'objectif est de renforcer la sécurité publique, la lutte contre la délinquance et la prévention des atteintes aux personnes et aux biens ;

Considérant les enjeux particuliers de sécurité liés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, qui ont conduit à l'accélération de l'équipement de certains secteurs parisiens ;

Considérant que ce plan initial arrive à son terme à l'issue des Jeux, et que la poursuite du déploiement doit désormais s'inscrire dans une stratégie pérenne post-JOP, au service de tous les quartiers parisiens ;

Considérant que de nombreux quartiers du 17^e arrondissement, en particulier dans les zones résidentielles du nord-ouest et les axes secondaires du sud, restent aujourd'hui insuffisamment couverts par le dispositif de vidéoprotection, alors même que des incivilités, des actes de délinquance et des dégradations y sont régulièrement signalés ;

Considérant que la présence de caméras contribue non seulement à la dissuasion, mais également à l'élucidation des infractions, et qu'elle s'inscrit dans une logique d'appui opérationnel aux forces de l'ordre et aux services municipaux de sécurité ;

Considérant l'attente des habitants, des commerçants et des élus locaux pour un renforcement du maillage de caméras dans tous les quartiers, y compris ceux historiquement moins dotés ;

Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Actualise la carte des sites et des quartiers stratégiques et sensibles du 17^e arrondissement et de l'ensemble de Paris ;

- Elabore, avec la Préfecture de Police, un nouveau Plan de Vidéo-Protection (PVPP) post-JOP, ambitieux et équitablement réparti sur l'ensemble du territoire parisien, en allouant un budget dédié et en priorisant les sites d'implantation en lien avec les mairies d'arrondissement.

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025029

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 4

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-25-120

VI72025030 Vœu relatif à l'attribution de la dénomination « Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation » au jardin situé rue Pierre Demours dans le 17^e arrondissement

M. BOULARD : Nous passons au vœu 30, présenté par Michel TERRIOUX.

M. TERRIOUX : Nous allons vous proposer de dénommer le jardin rue Pierre Demours « Simone Sainte-Beuve ». Simone Sainte-Beuve est née en 1900 et est décédée dans des conditions atroces en 1945. C'est une résistante qui a appartenu à plusieurs réseaux, dont le réseau Musée de l'Homme, ainsi que le réseau Comète. Au sein du réseau Comète, Simone Sainte-Beuve est une logeuse, c'est-à-dire qu'elle loge des pilotes anglais et américains qui viennent notamment de Belgique. La logeuse leur permet ainsi de faire passer la frontière franco-espagnole. Elle est malheureusement arrêtée par la Gestapo le 23 juin 1943 au 45 rue Ampère. Incarcérée à la prison de Fresnes, elle est envoyée en Allemagne au camp de Ravensbrück puis à Mauthausen. Elle meurt pendant son transfert, le 19 mars 1945, à 45 ans. Elle est décorée de la croix des combattants, de la médaille de la Résistance et de la déportation.

Une plaque commémorative avait déjà été adoptée à l'unanimité par le conseil d'arrondissement le 7 mai 2024 et par la commission de dénomination de la Ville de Paris. Considérant que le jardin Pierre Demours, relevant actuellement de la CASVP du 17^e arrondissement sera prochainement ouvert au public, à la suite de travaux d'aménagement, et est éligible à une nouvelle dénomination, considérant qu'à la fin du deuxième grand anniversaire de cette deuxième guerre mondiale, Simone Sainte-Beuve est une personnalité forte de la résistance française pendant l'Occupation dans laquelle elle sauva des dizaines de pilotes Alliés, en officiant depuis le 45 rue Ampère, cet ouvrage réhabiliterait une femme du 17^e arrondissement qui s'est illustrée par son courage et son dévouement. Cette dénomination s'inscrit dans la politique de féminisation des hommes publics dans le 17^e arrondissement, à laquelle nous sommes très attachés. Je vous propose de voter en faveur de cette dénomination.

M. BOULARD : Merci beaucoup Michel TERRIOUX d'avoir présenté cette nouvelle dénomination Simone Sainte-Beuve pour ce jardin. Simone Sainte-Beuve était une grande résistante, déportée et décédée en 1945, issue du 17^e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que le Jardin de la Résidence des Ternes du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris sera prochainement ouvert au public, à la suite d'un projet porté par le Conseil de Quartier Courcelles-Wagram, adopté au Budget Participatif 2015 et en Conseil d'arrondissement en septembre 2024 ;

Considérant que ce nouvel espace vert du 17^e arrondissement ne dispose pas de dénomination propre ;

Considérant la personnalité hors-norme de Simone Sainte-Beuve, résistante, morte en déportation le 19 mars 1945 ;

Considérant que Simone Sainte-Beuve a fait partie successivement de plusieurs réseaux de Résistance parisiens : Cohors-Asturies, Musée de l'Homme et enfin Comète ;

Considérant qu'au sein de la branche parisienne du réseau Comète, Simone Sainte-Beuve est « logeuse », cachant à son domicile du 45 rue Ampère les pilotes américains et anglais tombés en Belgique ou ailleurs en attendant qu'ils ne passent la frontière franco-espagnole ;

Considérant qu'elle est arrêtée le 23 juin 1943 à son domicile de la rue Ampère par la Gestapo avant d'être incarcérée à la prison de Fresnes puis déportée en Allemagne au camp de Ravensbrück puis de Mauthausen ;

Considérant qu'elle meurt durant son transfert de Ravensbrück vers Mauthausen le 19 mars 1945 ;

Considérant que son engagement sans faille lui a valu d'être décorée notamment de la Croix du Combattant et de la Médaille de la Résistance et de la Déportation ;

Considérant qu'en ce 80e anniversaire de la Libération de Paris, il apparaît important de rendre hommage à une figure féminine de la Résistance dans le 17e arrondissement ;

Considérant que cette dénomination s'inscrit dans la volonté de la majorité municipale de féminiser les hommages publics dans le 17e, volonté saluée par la Commission de dénominations de la Ville de Paris ;

Considérant que cette dénomination a reçu le soutien de la famille de Simone Sainte-Beuve ainsi que le vote favorable de la copropriété ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que le jardin situé rue Pierre Demours porte le nom de Simone Sainte-Beuve.

Sur le rapport présenté par Monsieur Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025030

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-121

V172025031 Vœu relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement, situé 29 avenue de Villiers

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Agnès TOURY, adjointe au Maire en charge du patrimoine pour le vœu 31.

Mme TOURY : Merci Monsieur le Maire. L'hôtel Haviland, situé au 29 avenue de Villiers est un chef d'œuvre néo-Renaissance de Jules Février. C'est un élément majeur du patrimoine du 17^e arrondissement. Cela a été l'ancien conservatoire municipal, puis la Maison de l'Europe. Ce bâtiment emblématique de la Plaine Monceau risque aujourd'hui d'être vendu, sans concertation préalable avec les instances locales, comme l'exige pourtant la loi. Dans un contexte de ventes immobilières répétées pour compenser la dette municipale, Geoffroy BOULARD, Caroline LUBIN-NOEL et la majorité d'arrondissement s'opposent à cette logique purement financière. Nous demandons le maintien de l'hôtel Haviland dans le domaine public, une étude de réaffectations concertées pour évoquer des services utiles aux habitants (vie associative, bibliothèque, mairie de quartier, accueil de petite enfance) et, enfin, une politique patrimoniale respectueuse de l'identité des quartiers fondée sur l'intérêt général plutôt que sur la cession au privé.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire, J'ai appris également le projet de vente. Visiblement, il s'agit d'une décision prise par la Maire de Paris. J'ai défendu les années précédentes le fait que ce site puisse perdurer, soit transformé et soit utilisé. Cela n'avait pas pu se faire dernièrement avec différentes structures intéressées. Nous nous abstenons donc sur ce vœu parce que je n'ai pas d'informations, mais nous sommes opposés à la vente.

M. BOULARD : Merci pour votre explication et votre franchise. Vous avez tout à fait le droit de soutenir ce vœu, cela donnera de la force pour lutter contre la vente d'un joyau qui appartient à la Ville et qui pourrait servir à l'intérêt général. Nous n'avons aucune information précise, seulement des bruits, mais je souhaite que l'exécutif se positionne en séance publique puisque nous ne parvenons pas à avoir d'informations. Nous n'en avons pas non plus au niveau de l'urbanisme. Nous avons cherché des démarches de la Ville pour vendre ce patrimoine, mais nous ne les trouvons pas. Il nous apparaît nécessaire que la Ville s'explique sur le projet qu'elle a pour ce site qui a accueilli un conservatoire il y a quelques années, qui a accueilli la Maison de l'Europe, avec l'accord de la Mairie du 17^e arrondissement. Nous avons évoqué d'y accueillir le Campus résilience. Cela n'a pas été voté lors du conseil de Paris. Le site n'a pas été retenu sur cette adresse, mais nous avons senti qu'il se passait des choses. Le campus résilience verra le jour. Grâce à notre vœu, les discussions se sont accélérées. Nous avons cependant besoin de clarté, de transparence et d'équipements dans ce quartier, même petits. Nous avons besoin d'équipements et les habitants sont attachés à cet endroit.

M. LAVAUD : Je vais voter favorablement. Je voulais juste rappeler que place du général Catroux, nous avons un pôle socioculturel assez important avec la cité de l'économie, la cinémathèque Jacques Belinger et cette Maison de l'Europe qui accueillait des conférences et événements culturels. Il serait dommage que ce soit vendu.

M. BOULARD : Merci pour ce complément. Sur le plan associatif, sur le plan culturel, sur le plan des bibliothèques, etc. nous avons des idées. Je ne parle pas également de la petite enfance, même s'il y a toujours des contraintes sur les sites patrimoniaux de mises aux normes. Nous pouvons toutefois trouver une utilité pour l'intérêt général et le bien commun.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle de cet hôtel particulier, propriété de la Ville de Paris, construit entre 1880 et 1882 par l'architecte Jules Février, également auteur de l'hôtel Gaillard, et emblématique du style néo-Renaissance ;

Considérant que ce bâtiment a successivement, et en accord avec la Mairie du 17^e, accueilli le Conservatoire du 17^e arrondissement, puis la Maison de l'Europe, et constitue un élément structurant de l'identité historique et culturelle du quartier de la Plaine Monceau ;

Considérant qu'une cession, bien qu'envisagée, n'a à ce jour fait l'objet d'aucune consultation du Conseil d'arrondissement ni du Conseil de Paris, pourtant légalement obligatoire préalablement à toute décision de cession d'un bien appartenant à la collectivité ;

Considérant que la vente de ce bien reviendrait à priver les Parisiens d'une part de leur patrimoine collectif, dans un contexte où la Ville de Paris multiplie les cessions immobilières pour compenser l'alourdissement de son endettement ;

Considérant qu'à rebours de cette logique purement financière, l'Hôtel Haviland pourrait utilement être réinvesti au service de l'intérêt général et de la vie locale, en accueillant par exemple :

- *Une Maison de la vie associative et citoyenne dotée d'espaces adaptés aux événements organisés par les associations du 17e ;*
- *Une nouvelle bibliothèque municipale pour répondre aux besoins culturels croissants dans le sud de l'arrondissement ;*
- *Une mairie de quartier, afin de rapprocher les services publics des habitants de la Plaine Monceau et de faciliter leurs démarches au quotidien ;*
- *Un Établissement d'Accueil de la Petite Enfance municipal ou associatif ;*

Geoffroy Boulard, Carline Lubin-Noël, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- *Exclut la possibilité de vendre l'Hôtel Haviland, et conserve ce bâtiment dans le domaine public parisien ;*
- *Engage une étude de réaffectation de cet équipement en concertation avec les élus et les habitants du 17e arrondissement, en vue d'y développer des services publics de proximité et des lieux de vie citoyenne ;*
- *Affirme une politique patrimoniale responsable, qui privilégie l'usage collectif et l'intérêt général à la cession au privé d'éléments constitutifs de l'identité de nos quartiers.*

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025031

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-25-122

V172025032 Vœu relatif au projet d'aménagement de la rue de Rome

M. BOULARD : Le vœu 32 va être présenté par Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Pour un propos liminaire aux trois vœux qui vont s'enchaîner, de nombreux projets d'aménagement et de végétalisation sont actuellement au point mort dans plusieurs arrondissements à Paris. C'est tout particulièrement le cas dans le 17^e arrondissement, s'agissant de trois projets emblématiques qui devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2025. Tous ces projets, dont nous allons parler maintenant, ont été concertés en amont avec les habitants et validés en aval, après étude des services techniques. Il s'agit du réaménagement de la rue de Rome, de la piétonnisation et de la végétalisation de la rue de la Jonquière et de la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner.

Certains arrondissements seraient-ils des variables d'ajustement d'une gestion municipale en échec ? Ces questions semblent devoir se poser, car derrière les belles paroles sur la végétalisation et la transformation de l'espace public, la Ville de Paris tourne le dos à ses engagements. Rassurez-nous, les habitants du 17^e arrondissement ne veulent pas et ne peuvent pas voir leurs projets abandonnés sans explication, sans débat.

Sur le premier de ces vœux, sur la rue de Rome, il s'agit de la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, prévue dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026 et de la végétalisation de cet axe, aujourd'hui très minéralisé. Il est nécessaire de sécuriser les déplacements cyclables tout en améliorant la qualité de l'environnement urbain par sa végétalisation. Il faut également sécuriser les traversées piétonnes, ainsi que l'encorbellement sur lequel les services techniques nous ont indiqué qu'il était nécessaire de ne plus laisser de voitures garées au-dessus des voies ferrées. La plantation de 32 arbres a été plébiscitée par un vote à 83 % sur 1 493 votants, dans une consultation lancée par la Mairie du 17^e arrondissement. Ce projet a été concerté avec les habitants. En septembre 2024, il a été annoncé une date de travaux en avril 2025. Nous sommes en mai. Nous attendons. Ce projet était également plébiscité dans le cadre du comité vélo monté par la Mairie du 17^e arrondissement. Compte tenu des récents arbitrages budgétaires de la Ville de Paris qui semblent compromettre la mise en œuvre de ce projet annoncé, concerté et attendu par les habitants du 17^e arrondissement, nous, Geoffroy BOULARD, Carline LUBIN-NOEL et les élus de la majorité d'arrondissement, formulons le vœu que la Mairie de Paris confirme le projet d'aménagement de la rue de Rome et explore tous les leviers financiers disponibles afin d'en garantir la réalisation dans les meilleurs délais.

M. DUMESNIL : C'est un très beau projet que nous avons soutenu depuis le début. Nous regrettons que les contraintes budgétaires n'aient pas permis d'entamer les travaux dès maintenant. Néanmoins, c'est un projet que nous soutenons toujours et qui devrait voir le jour sur le budget de l'année prochaine. En tout état de cause, c'est un projet concerté, validé et c'est un beau projet d'aménagement. Nous voterons donc pour votre vœu.

M. LAVAUD : Je vais voter pour. Tout le monde attend ce projet d'aménagement.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant le projet d'aménagement de la rue de Rome, qui comprend la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, prévue dans le cadre du Plan Vélo 2021-2026 et la végétalisation de cet axe, aujourd'hui très minéralisé ;

Considérant l'intérêt général que représente le développement des mobilités douces et la lutte contre les effets du changement climatique en milieu urbain ;

Considérant l'importance stratégique de la rue de Rome et la nécessité d'y sécuriser les déplacements cyclables, tout en améliorant la qualité de l'environnement urbain par la végétalisation ;

Considérant que ce projet est également motivé par la nécessité de sécuriser l'encorbellement situé au-dessus des voies ferrées ;

Considérant que le projet de végétalisation annexe de la rue, prévoyant la plantation de 32 arbres, a par ailleurs fait l'objet d'une consultation locale ouverte aux riverains, laquelle a recueilli 83 % d'avis favorables sur 1493 votants ;

Considérant que ce projet a également été concerté et plébiscité dans le cadre du Comité Vélo initié par la Mairie du 17^e arrondissement ;

Considérant les récents arbitrages, notamment budgétaires, de la Ville de Paris sur les travaux qui pourront être engagés avant la fin de la mandature, qui compromettent la bonne mise en œuvre de ce projet pourtant annoncé, concerté et attendu par les habitants du 17^e ;

Considérant les multiples saisines de l'exécutif parisien faites par la mairie du 17^e arrondissement à ce sujet, restées sans réponse ;

Geoffroy Boulard, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris confirme le projet d'aménagement de la rue de Rome comprenant la réalisation d'une piste cyclable et la végétalisation de la rue ;*
- La Ville explore tous les leviers financiers disponibles (subventions, cofinancements, phasage, partenariats) afin d'en garantir la réalisation dans les meilleurs délais.*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025032

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-123

V172025033 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner

M. BOULARD : Merci, nous poursuivons avec le vœu 33 pour le même sujet.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Je ne répète pas le propos liminaire et je rentre directement dans le vœu qui concerne la sécurisation du carrefour Jacques Kellner et Lantiez. C'est un projet de recalibrage et de végétalisation pour apaiser la circulation, sécuriser les traversées piétonnes et améliorer la qualité de

l'environnement urbain. C'est un projet concerté dans le cadre d'Embellir votre quartier. Une réunion de restitution en novembre 2022 annonçait des travaux à partir de 2023. Cela a pris un peu plus de temps que prévu, mais nous avons déjà largement dépassé la date. Le projet est prêt. Je rappelle que le quartier politique de la Ville bénéficie non pas de 5,5 millions d'euros comme les projets Embellir votre quartier, mais de 7 millions d'euros, puisque nous sommes sur Epinettes-Bessières. La suspension de ce projet va à l'encontre de l'engagement de la Ville de Paris. Ce projet est une attente forte des riverains et des établissements scolaires qui sont nombreux à proximité immédiate de ce carrefour, ainsi que des maisons de retraite. Une forte attente émane des parents d'élève. La Mairie du 17^e arrondissement a donc fait une proposition au secrétariat général le 4 avril dernier de conserver au moins à minima un aménagement de sécurisation du carrefour. Nous vous demandons par ce vœu que la Ville de Paris étudie toutes les alternatives de financement et de phasage permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet, afin qu'à minima soit voté le projet de sécurisation et de réfection du carrefour Kellner/Lantiez qui en a bien besoin et qui est une priorité pour la sécurité des habitants et des enfants du quartier.

M. DUMESNIL : Pour les raisons évoquées antérieurement, nous voterons pour ce vœu.

M. LAVAUD : De même.

M. BOULARD : Merci pour votre soutien. Ce n'est pas un vœu de confort. C'est un sujet prioritaire. J'ai saisi Patrick BLOCHE sur le sujet en lui demandant de revoir les arbitrages pour prioriser ce carrefour dans le cadre du projet cité de réaménagement des rues Kellner et Lantiez. C'est un projet ambitieux qui portait sur plus de 1 million d'euros, je peux donc comprendre qu'il y ait des difficultés liées à la gestion de la Ville et des difficultés budgétaires, mais il faudrait au moins regarder ce qui est urgent. J'ai donc proposé cela au premier adjoint, pour une estimation budgétaire de 300 000 euros. Je n'ai jamais eu de réponse, c'est pour cela que j'en suis à solliciter une expression publique de la Ville de Paris sur ce projet amendé à proximité d'un établissement scolaire très fréquenté.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant les enjeux de sécurité piétonne, notamment aux abords des établissements scolaires ;

Considérant la dangerosité actuelle du carrefour Jacques Kellner/Lantiez, en particulier pour les enfants et les personnes fragiles ;

Considérant que le projet de recalibrage et de végétalisation vise à apaiser la circulation, sécuriser les traversées piétonnes et améliorer la qualité de l'environnement urbain ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville pour une mobilité plus sûre ;

Considérant que ce projet avait été concerté et acté dans le cadre du programme Embellir Votre Quartier, avec une phase de concertation de mars à juin 2022 (Assemblée citoyenne, 5 marches exploratoires), une réunion de restitution le 22 novembre 2022, pour un démarrage des travaux à partir de 2023 ;

Considérant que l'enveloppe initiale pour un programme EVQ pour un quartier comprenant un Quartier Politique de la Ville était de 7 millions d'euros (contre 5,5 millions d'euros pour un quartier « classique ») ;

Considérant que la mairie du 17^e arrondissement a appris la suspension du projet malgré l'engagement de la Ville de Paris, en raison de l'absence de financement ;

Considérant que ce projet de sécurisation est une attente forte des riverains et des établissements scolaires situés à proximité immédiate de ce carrefour, comme en témoigne la forte mobilisation de l'association des parents d'élèves ;

Considérant la proposition du Maire du 17^e arrondissement au Secrétariat général de la Ville de Paris, faite le 4 avril 2025, de conserver a minima l'aménagement à la sécurisation du carrefour et à sa réfection ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris étudie toutes les alternatives de financement et de phasage permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet ;*
- La Maire de Paris maintienne a minima le projet de sécurisation et de réfection du carrefour Kellner/Lantiez comme priorité pour la sécurité des habitants et des enfants du quartier ;*
- La Ville de Paris partage une information transparente et régulière auprès des habitants sur le calendrier de ce projet ;*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025033

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-124

V172025034 Vœu relatif au programme EVQ2 et au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière

M. LEDRAN : C'est le vœu concernant le projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière, pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Cela a également fait l'objet de concertations, d'études et de validation puisqu'une consultation a été lancée par la Mairie du 17^e arrondissement, qui a obtenu 64 % d'avis favorable sur 1 433 votants. Compte tenu des récents arbitrages budgétaires dont nous avons entendu parler, sa réalisation semble compromise. Nous souhaitons donc le maintien de ce projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière et que la Mairie étudie toutes les possibilités d'un financement et d'un phasage alternatif permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet.

M. DUMESNIL : Pour les mêmes raisons, nous voterons pour.

M. LAVAUD : Également pour.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant l'importance du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière pour l'amélioration du cadre de vie des habitants ;

Considérant la nécessité d'adapter et d'apaiser l'espace public aux défis environnementaux et sociaux ;

Considérant que ce projet, attendu par les riverains, s'inscrit pleinement dans les engagements municipaux en matière de ville apaisée ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une consultation ouverte aux riverains, laquelle a reçu 64 % d'avis favorables pour 1433 votants ;

Considérant que les récents arbitrages, notamment budgétaires, de la Ville sur les travaux qui pourront être réalisés avant la fin de la mandature risquent de retarder voire compromettre sa réalisation ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris maintienne le projet de piétonnisation et végétalisation de la rue de la Jonquière comme une priorité ;*
- La Ville de Paris étudie toutes les possibilités de financement et de phasage permettant de préserver les ambitions initiales de ce projet ;*
- La Ville de Paris partage une information transparente et régulière auprès des habitants sur le calendrier de réalisation de ce projet.*

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025034

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-125

V172025035 Vœu relatif à la pérennisation du skate park de la porte Pouchet

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 35 présenté par Hugues CHARPENTIER.

M. CHARPENTIER : Je m'inscris dans la droite ligne de ce que vient de vous énoncer Christophe LEDRAN, car nous sommes dans la même situation pour un projet plus modeste, mais pas moins important, pour le quartier populaire en particulier de la porte Pouchet. Il s'agit d'un projet de skate park qui a émergé à l'occasion des concertations du programme Embellir votre quartier. Embellir votre quartier avait prévu un budget de 150 000 euros. Aujourd'hui, nous n'avons aucune nouvelle de ce budget. C'est d'autant plus dommageable qu'une concertation a eu lieu il y a plus de six mois avec l'ensemble des acteurs concernés par l'implantation de cet espace de glisse, à savoir le centre social voisin immédiat, les riverains, les associations de glisse locales et parisiennes. Nous avons mis tous ces acteurs autour de la table pour aboutir à un projet partagé avec une gouvernance partagée entre les différents acteurs. Nous n'attendons plus que le budget pour lancer les appels d'offres et planifier les travaux. Nous demandons une information publique sur le maintien ou non de ces budgets, pour savoir comment nous pouvons avancer.

M. ZIADY : Nous voterons favorablement ce vœu, car c'est un projet de longue date, concerté par la Mairie d'arrondissement et validé avec les riverains et le centre social. Si l'enveloppe Embellir votre quartier ne permet pas de le financer, je regarderai pour qu'il puisse être placé sur l'enveloppe espace public de la sous-direction de la DJS. Nous devons chercher des financements pour que ce projet puisse aboutir, car nous nous sommes engagés politiquement à développer des espaces de glisse.

M. LAVAUD : Je me suis rendu plusieurs sur les lieux et ce skate park est très actif, il mérite d'être pérennisé. Je voterai favorablement.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la concertation du programme Embellir Votre Quartier (n°2) La Fourche- Guy Moquet - Épinettes - Bessières a fait remonter le besoin de pérenniser le skate park de la porte Pouchet ;

Considérant que le Comité de pilotage du programme Embellir Votre Quartier a prévu un budget de 150 000 euros pour la pose de mobilier urbain comprenant les éléments du skate park ;

Considérant qu'une longue concertation entre la Mairie du 17e, le centre social La Serre-Pouchet et les associations locales de skateurs a permis d'aboutir à un plan d'implantation de nouveaux modules en béton, permettant de passer à la phase de programmation du projet ;

Considérant que la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris semblait particulièrement intéressée par l'implantation d'un nouveau skate-park à Paris ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris confirme l'enveloppe budgétaire allouée aux mobiliers urbains du programme Embellir votre Quartier afin de permettre le lancement de la procédure d'appel d'offres et la finalisation de ce projet.

Sur le rapport présenté par Monsieur Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité avis favorable est donné au vœu VI72025035

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-126

V172025027 Vœu relatif à l'organisation de temps d'échanges et de débats avec les habitants du 17^e autour de la réforme de la loi PLM

M. BOULARD : Je cède la parole à Karim ZIADY pour le vœu 27.

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Le but de ce vœu est le fruit de retours de nombreux habitants de l'arrondissement, avec notamment des habitants membres de nos conseils de quartier. Certains nous ont sollicités pour connaître les impacts et les conséquences de la proposition de loi de la réforme du mode de scrutin PML qui va bientôt être étudiée au Sénat. Nous sommes bientôt au mois de juin et nous avons une discussion en ce moment sur une réforme du mode de scrutin, dont peu de personnes sont au courant. Quand les personnes sont au courant, elles sont incapables d'expliquer ce que prévoit la proposition de loi, notamment sur le rôle et les compétences des Mairies d'arrondissement. Nous pourrions élargir à de nombreux sujets. Nous arrivons au mois de juin 2025 et nous avons un débat parlementaire qui va proposer de changer les règles à moins d'un an d'un scrutin. De plus en plus de Mairies commencent à le faire, je pense qu'il est important d'expliquer à des associations et à des habitants ce qui est en train de se passer, quels sont les enjeux et quelles sont les conséquences qui sont, à mon avis, assez lourdes, sur le rôle des Mairies d'arrondissement, sur la manière dont nous organiserons le scrutin, sur les partis politiques qui se présenteront pour le Conseil de Paris, mais pas dans l'arrondissement, les partis qui présenteront des listes dans certains arrondissements et pas dans d'autres, etc. Il est important que nous puissions parler de ce sujet qui touche à des principes démocratiques. Je fais le vœu, car je sais que beaucoup de députés et sénateurs de plusieurs partis se saisissent en ce moment du sujet, que les recours au Conseil constitutionnel puissent être étudiés avec la plus grande attention.

M. BOULARD : Merci pour votre vœu. Sur ce sujet, je comprends l'intérêt d'expliquer aux habitants le nouveau scrutin sauf que quand la loi n'est pas votée, ce n'est pas simple. C'est plus facile quand une loi est votée et ne fait l'objet d'aucun recours. Vous avez parlé des différentes étapes à venir. Là où nous en sommes aujourd'hui, c'est un vote qui a eu lieu à l'Assemblée nationale avec un passage en commission des lois du Sénat demain matin. Ensuite, le texte présenté sera examiné au Sénat. Un parcours parlementaire classique aura ensuite lieu, en procédure accélérée à la demande du Premier ministre, avec potentiellement une commission mixte paritaire et potentiellement, s'il y avait échec, un retour à l'Assemblée nationale. C'est une procédure raccourcie, car il y a urgence. Vous connaissez ma position. Je me suis déjà exprimé sur le sujet. Vous avez vu également que j'ai tenté d'expliquer la proposition de scrutin d'un député La République En Marche dans le bulletin municipal. J'entends votre proposition. Je suis plutôt pour l'idée de débattre, mais le sujet est que ce sont les députés et les sénateurs qui élaborent les lois. J'entends votre volonté d'influer. Je suis donc d'accord sur le principe. Nous ne pouvons plus réunir les conseillers de quartier à partir du 1^{er} septembre. En tant que Maire je ne pourrais plus convoquer une réunion publique à compter du 1^{er} septembre, au-delà de cela, je me mets en risque par rapport à la réserve électorale. D'ici là, il ne nous reste pas beaucoup de temps. Comme vous l'avez évoqué, il y a cette épée de Damoclès du Conseil constitutionnel qui, s'il a été saisi, donnera sa réponse assez rapidement. Au regard des délais, de la période de réserve qui précède l'élection du mois de mars. Le délai est donc très court. Changer les modalités d'élection, même si c'est déjà arrivé, aussi proche du scrutin, est compliqué. Il faut informer les riverains sur ce que cela implique. Ce n'est effectivement pas qu'électoral. C'est un sujet sur les compétences, sur le rôle des Mairies d'arrondissement. J'ai été auditionné au Sénat la semaine dernière

et j'ai entendu des choses qui montrent bien que l'enjeu de cette réforme, qui n'en est pas une, est de supprimer les Mairies d'arrondissement. Un Maire d'arrondissement, dont je tairai l'appartenance partisane, parlait même de Présidence de conseil d'arrondissement. Les mots ont un sens. Quand vous avez un Président, ce n'est pas tout à fait la même chose. C'est très symptomatique de ce qu'il y a dans les cartons. Cependant, il y a encore le vote du Sénat. Nous verrons ensuite la loi définitivement adoptée et entérinée par le Conseil constitutionnel. Informer les citoyens est effectivement nécessaire et nous nous trouvons dans un calendrier tout à fait contraint. Je donnerai un avis favorable à votre projet, sous réserve de pouvoir le faire dans les temps impartis et de parler d'une loi votée, promulguée et réellement confirmée, sinon nous pouvons refaire les débats infiniment. À ce stade ce n'est qu'une proposition de loi.

M. LAVAUD : Je partage votre point de vue. Il faut attendre exactement ce que contiendra la loi avant le débat. Je suis complètement d'accord pour échanger sur le sujet.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la proposition de loi relative à réforme du mode de scrutin pour les élections à Paris, Lyon et Marseille, actuellement examinée par les parlementaires, viendrait, si elle était adoptée, modifier significativement et très concrètement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la réforme du mode de scrutin prévoit de mettre en place deux bulletins distincts en proposant d'élire d'un côté les conseillers d'arrondissement, et de l'autre d'élire directement les 163 conseillers de Paris, sur une circonscription unique à l'échelle de la capitale ;

Considérant que cette proposition de loi implique ainsi de rompre le lien entre le Conseil de Paris et les conseils d'arrondissement, réduisant de ce fait le poids politique du maire d'arrondissement, échelon de proximité par excellence qui a fait preuve de son efficacité sous l'impulsion des politiques de territorialisation menées par la Maire de Paris ;

Considérant qu'il faudrait au contraire consolider et développer les compétences des mairies d'arrondissement, qui se trouvent au plus près des besoins et des réalités des habitants, indispensables pour répondre aux préoccupations du quotidien ;

Considérant que la réforme du mode de scrutin pourrait justement être l'occasion d'engager une réflexion sur la répartition des compétences entre la mairie centrale, les mairies d'arrondissement et la métropole ;

Considérant que ce projet de réforme qui vise à modifier un mode de scrutin en vigueur depuis plus de 40 ans, a été élaboré sans aucune forme de débat ni de concertation des habitants et des élus locaux concernés, à moins d'un an des prochaines élections municipales ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont droit à une information claire et lisible concernant cette réforme et méritent un débat démocratique serein et constructif, loin de toute contingence électorale ;

Considérant que la Mairie du 17e est particulièrement attachée à la promotion de l'engagement citoyen, à la concertation et au dialogue entre les habitants et les élus, essentiels à la vie démocratique ;

Considérant que la modification du mode de scrutin à Paris ne peut pas se faire sans les premiers concernés, à savoir les citoyennes et les citoyens ;

Sur proposition de Karim Ziady, Fabrice Dassie et les élus du groupe Paris en Commun 17e et les écologistes, le Conseil d'arrondissement du 17e émet le vœu que :

- La Mairie du 17e organise dans les meilleurs délais et avant la période estivale, des réunions publiques, en lien avec chaque conseil consultatif de quartier, afin de pouvoir

informer au mieux les habitants du 17^e des conséquences concrètes de la réforme du mode de scrutin à Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Karim ZIADY, Conseiller de Paris ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025027

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-127

V172025025 Vœu relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires

M. BOULARD : Nous poursuivons avec l'examen du vœu 25 présenté par Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Sur un sujet plus trivial, il s'agit d'un vœu relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires. Actuellement, la Ville ne met à disposition des écoles qu'un seul car par an, ce qui limite fortement les possibilités de sorties hors de Paris pour les classes. Ces limitations s'expliquent évidemment par des impératifs environnementaux, nous l'entendons, néanmoins, cela peut contraindre les classes à emprunter les transports en commun, ce qui représente une organisation complexe et souvent peu adaptée à l'âge des élèves concernés, notamment dans les écoles maternelles de petite taille. Ce sont les familles et les enfants qui pâtissent de cette politique restrictive, certaines sorties étant annulées ou revues à la baisse. Le vœu serait que la Ville garantisse un accès équitable à des moyens de transport adaptés, en facilitant la mise à disposition de cars aux écoles, notamment les écoles maternelles, et simplifie les démarches administratives afférentes et la prise en charge grâce aux services municipaux.

M. BOULARD : Merci beaucoup, Alix BOUGERET va faire une explication de vote pour la majorité d'arrondissement.

Mme BOUGERET : C'est un sujet récurrent puisque les écoles, les parents d'élèves et les associations vont régulièrement se plaindre du manque de moyens. Cela avait fait beaucoup de bruit, à l'époque, quand la Ville de Paris, pour les raisons que vous évoquez, environnementales et budgétaires, avait fortement limité la prise en charge de ces sorties. C'est un sujet que nous connaissons bien. Nous avons essayé d'aider, avec notre fonds exceptionnel d'aide aux écoles pour des animations ou autres, certaines écoles qui le demandent. Trois écoles sur dix demandent en général le financement de sorties scolaires.

Je vais aussi rappeler qu'il existe des transports en commun et une action de la Région Île-de-France qui permet de bénéficier, au-delà de huit enfants et pour les groupes scolaires, de tarifs préférentiels à moitié prix, avec les tickets uniques pour faciliter le travail des maîtresses et des Directeurs.

Le deuxième point me bloque un peu concernant la prise en charge par les services municipaux. Je ne vois pas trop ce que sont ces services municipaux.

M. LAVAUD : Nous pouvons amender. Je suis d'accord pour retirer le deuxième point.

M. DASSIE : Même si nous comprenons tout à fait l'attente et la demande en facilitation de sorties scolaires, j'ai été surpris par votre position, puisque les transports en commun ont été facilités. Nous ne sommes pas d'accord sur les attendus, donc nous voterons contre ce vœu qui ne nous paraît pas aller dans le bon sens.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les sorties scolaires sont des moments forts de la vie éducative, permettant aux élèves de découvrir de nouveaux lieux, de renforcer la cohésion du groupe classe et de vivre des expériences éducatives complémentaires aux enseignements ;

Considérant que ces sorties reposent essentiellement sur l'engagement des équipes pédagogiques, et en particulier sur la bonne volonté des directeurs et directrices d'école ;

Considérant que la Ville de Paris ne met actuellement à disposition des écoles qu'un seul car par an, limitant fortement les possibilités de sorties hors de Paris pour les classes ;

Considérant que ces limitations s'expliquent par les impératifs environnementaux qui nous engagent ;

Considérant cependant que les sorties scolaires doivent pouvoir se faire dans des conditions respectueuses des besoins éducatifs et sécuritaires pour le bien-être des élèves ;

Considérant que dans le cas d'une école maternelle de petite taille, cela peut contraindre les classes à emprunter les transports en commun, ce qui représente une organisation complexe et souvent peu adaptée à l'âge des élèves concernés ;

Considérant que cette situation engendre une pression et une charge logistique considérable sur les enseignants et directeurs ;

Considérant que ce sont les familles et les enfants qui pâtissent de cette politique restrictive, certaines sorties étant annulées ou revues à la baisse ;

Considérant qu'il est du devoir de la Ville d'accompagner et non de freiner l'organisation de ces sorties, en facilitant l'accès aux moyens de transport adaptés à l'âge des enfants ;

Sur proposition de Bertrand LAVAUD la Mairie du XVII^e émet le vœu que :

- la Ville garantisse un accès équitable à des moyens de transport adaptés, en facilitant la mise à disposition de cars aux écoles, notamment les écoles maternelles.

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172025025

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-25-128

V172025026 Vœu relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens

M. BOULARD : Le dernier vœu de notre conseil est présenté par Bertrand LAVAUD.

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Je précise que ce vœu ne concerne pas que le 17^e arrondissement, mais l'ensemble des parcs canins parisiens et traite de leur accessibilité. Les propriétaires de chiens en situation de handicap rencontrent des difficultés d'accès à certains parcs canins en raison d'aménagements inadaptés : revêtements difficiles à franchir, entrées étroites, absence de cheminement praticable, mobilier urbain mal positionné, etc. J'étais à Vienne il y a quinze jours, j'ai constaté que tout était fait pour que cela fonctionne, donc nous pouvons le faire. Le but serait donc que la Ville réalise un diagnostic de l'accessibilité des parcs canins existants et engage des travaux à la suite de ce diagnostic pour garantir l'accès des parcs canins aux personnes en situation de handicap, en intégrant notamment des entrées adaptées, des cheminements stabilisés et une signalétique claire.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de ce vœu qui concerne tout Paris et pas le 17^e arrondissement.

M. LAVAUD : Le 17^e arrondissement appartient à Paris.

M. BOULARD : Oui, mais en l'occurrence nous sommes en conseil d'arrondissement. Si vous avez un vœu à déposer à Paris, vous avez un groupe politique.

M. LAVAUD : Je me suis mal exprimé. Ce vœu est déposé en conseil d'arrondissement, mais sera repris en conseil de Paris.

M. BOULARD : Je m'en doutais, mais il est préférable que nous discussions des sujets qui touchent l'arrondissement. Aurélie ASSOULINE va donner l'explication de vote pour la majorité d'arrondissement.

Mme ASSOULINE : Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur LAVAUD pour votre intérêt pour les espaces canins. Merci également de préciser que cela ne concerne pas le 17^e arrondissement, car vous n'êtes pas sans savoir que nous avons créé de nouveaux espaces canins dans le 17^e arrondissement sous cette mandature et que les anciens espaces, qui ont été réhabilités, et les nouveaux ont tous un accès PMR. Je ne peux malheureusement pas proposer de voter ce vœu, car nous sommes à jour de ce point de vue. Tous les espaces sont accessibles. Vous pouvez le déposer à Paris, car c'est important pour tout Paris, mais sur le 17^e arrondissement, je vais vous demander de retirer ce vœu.

Mme MAMAN : Sur le principe, nous sommes d'accord, mais au vu de la réponse nous ne participerons pas au vote.

M. BOULARD : J'ai une proposition. Si vous citiez que le 17^e arrondissement est totalement accessible pour les espaces canins, nous pourrions voter votre vœu.

M. LAVAUD : Nous pouvons l'amender dans ce sens. Mon but n'était pas du tout de viser le 17^e arrondissement.

M. BOULARD : Vous acceptez donc cet amendement.

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que les caniparcs sont des espaces essentiels pour le bien-être des chiens, favorisant leur socialisation et leur épanouissement ;

Considérant que les chiens guides d'aveugles et d'assistance jouent un rôle fondamental dans l'autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap ;

Considérant que les propriétaires de chiens, notamment en situation de handicap, rencontrent des difficultés d'accès à certains caniparcs en raison d'aménagements inadaptés (revêtements difficiles à franchir, entrées étroites, absence de cheminement praticable, mobilier urbain mal positionné, etc.) ;

Considérant que l'accessibilité universelle est un principe fondamental devant être appliqué à l'ensemble des infrastructures publiques, y compris les espaces dédiés aux chiens ;

Considérant que l'amélioration de l'accessibilité des caniparcs permettrait de renforcer le lien social et l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées de chiens d'assistance ou de compagnie ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap ;

Considérant que d'autres villes ont déjà mis en place des dispositifs facilitant l'accès des caniparcs aux personnes en situation de handicap (revêtements stabilisés, accès élargis, signalétique adaptée, etc.) ;

Considérant l'exemple du 17^e arrondissement où la totalité des parcs canins sont entièrement accessibles, et que ce modèle est facilement duplicable ;

Sur proposition de Bertrand LAVAUD la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Réalise un diagnostic de l'accessibilité des caniparcs existants ;*
- Engage des travaux à la suite de ce diagnostic pour garantir l'accès des caniparcs aux personnes en situation de handicap, en intégrant notamment des entrées adaptées, des cheminements stabilisés et une signalétique claire ;*
- S'engage à ce que la conception des futurs caniparcs prenne systématiquement en compte les besoins d'accessibilité universelle ;*

Sur le rapport présenté par Monsieur Bertrand LAVAUD, Conseiller d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172025026

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 21 heures 20.